

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

**Du CENTRE MATERNEL
AGNES DE JESSE CHARLEVAL**



C.H.R.S et CENTRE MATERNEL

75 Bd de la Blancarde 13004 MARSEILLE

04.95.08.08.80

contact@abrimaternel.fr

www.abrimaternel.fr

SOMMAIRE

I. PREAMBULE.....	6
II. INTRODUCTION	8
III. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	9
A. L'IMPLANTATION	9
B. LA STRUCTURE IMMOBILIÈRE	9
C. LE MODULE D'ACCUEIL D'URGENCE.....	10
D. LES PRESTATIONS OFFERTES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT.....	11
IV. LES MESURES DE L'ACTIVITÉ 2025 AU CENTRE MATERNEL	12
A. PROCÉDURE D'ADMISSION AU CENTRE MATERNEL.....	12
B. LES DEMANDES D'ADMISSION AU CENTRE MATERNEL	12
C. LES FAMILLES ACCUEILLIES AU CENTRE MATERNEL.....	13
1. Nombre et âge des personnes	13
2. La situation de famille des adultes accueillis.....	14
3. La composition familiale des familles accueillies	14
4. Les motifs d'admission	14
D. LES PERSONNES PRESENTES AU CENTRE MATERNEL	14
1. Le nombre et âge des personnes présentes	14
2. La composition familiale des présents.....	15
3. L'évolution du nombre de journées réalisées	15
4. Le taux d'occupation	15
E. LES PERSONNES SORTIES DU CENTRE MATERNEL	15
1. Nombre de personnes sorties	15
2. Durée de séjour des personnes sorties.....	15
3. Motifs des sorties par adulte et par personne.....	16

4. Destinations des sorties.....	16
F. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ CENTRE MATERNEL	16
V. LES SUPPORTS DE L'ACTIVITÉ 2025.....	17
A. SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	17
1. Co-construction d'une relation d'accompagnement à la parentalité et croisements de regards	17
a. Les accueils en salle de jeu pour les enfants de moins de 3 ans	18
b. L'accueil des enfants scolarisés	19
c. Les temps informels.....	20
d. Les accompagnements extérieurs (enfants et/ou parents)	20
e. Les visites à domicile : un travail de co-construction au plus près de la famille dans son « chez soi ».....	20
f. Le travail de l'équipe de nuit.....	21
g. Les accueils en externe : crèches et assistante maternelle.....	22
Le travail avec les crèches	22
Le travail avec l'assistante maternelle.....	23
2. Les axes de travail transversaux ayant pour objectif le soutien à la parentalité.....	23
a. La périnatalité	23
b. Le travail du référent socio-éducatif dans l'exercice de la fonction parentale.....	25
c. L'accueil des pères.....	26
d. La place des préadolescents à l'Abri Maternel.....	26
e. L'accompagnement à la scolarité	27
f. Partenariat avec la Tribu Meinado	28
g. Atelier Lecture.....	29
h. Des livres à soi.....	29
i. Atelier peinture.....	30
3. Situations de violence, protection de l'enfance et protection judiciaire.....	30
a. Enfants victimes de violence.....	30

b. Les Informations Préoccupantes (IP) et le signalement.....	30
4. Les perspectives 2026.....	31
B. LA MEDIATION SANTE : SENSIBILISATION A LA SANTE ET AU BIEN ÊTRE.....	31
1. Les problématiques de santé rencontrés.....	34
2. La santé des femmes.....	38
3. La veille sanitaire et la prévention	40
4. Perspectives.....	41
C. LA QUESTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET L'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE DE L'ABRI MATERNEL.....	41
1. Le cadre institutionnel et le travail d'accompagnement	42
a. Les outils institutionnels.....	42
b. L'accompagnement des femmes victimes de violence	43
c. Le travail spécifique auprès des enfants	46
2. Les réflexions et aménagements en 2025.....	48
a. Faire perdurer les ateliers en interne	49
b. Renforcer l'accompagnement des couples	50
3. Perspectives.....	51
D. DROITS, CITOYENNETE	51
1. L'accès au droit au séjour.....	52
2. L'accès aux ressources	53
3. L'accès à l'insertion socio-professionnelle	54
4. L'accès à la santé	55
5. L'accès à la justice liées aux droits des femmes et de la famille	56
6. L'accès au logement	57
7. Le droit à l'hébergement	60
8. Veille sociale et documentation.....	61
9. Perspectives pour 2026.....	61

E. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES USAGERS	62
1. Echanges de compétences, partage de connaissances	62
2. L'accès à la culture, aux loisirs, à l'environnement.....	65
3. Participation des adolescents	67
4. L'institution comme lieu d'exercice de la citoyenneté	68
VI. LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT	72
A. ORGANIGRAMME THEORIQUE.....	72
B. LA MASSE SALARIALE REALISEE EN 2025 CHRS\CENTRE MATERNEL	73
1. En termes d'effectif des CDI	73
2. En termes d'effectif des CDD et intérimaires	73
3. Total effectif 2025	73
C. LE CSE CHRS\CENTRE MATERNEL.....	73
D. LA FORMATION CHRS/CENTRE MATERNEL EN 2025	73
VII. PERSPECTIVES 2026	75
VIII. ANNEXES	76

I. PREAMBULE

L'Association Abri Maternel a été créée en 1918, elle est reconnue d'utilité publique depuis 1927. Elle a fêté ses 107 ans d'existence au mois d'octobre 2025.



Initialement l'objectif de l'association est d'offrir à celles que l'on nommait à l'époque les « filles-mères » un lieu où pouvoir être accueillies, de proposer une alternative à l'avortement ou l'abandon de l'enfant à naître. L'Abri Maternel sera le premier hôtel maternel de France à ouvrir ses portes.

Aujourd'hui encore, l'Abri Maternel a toujours pour vocation l'accueil, l'hébergement et l'insertion sociale et professionnelle des femmes enceintes et/ou avec enfants, qui se trouvent en situation de vulnérabilité. L'association peut accueillir également trois couples avec enfants.

L'Abri Maternel comporte deux dispositifs :

- Le CHRS Agnès De Jesse Charleval agréé et financé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de 85 places
- Le Centre Maternel agréé et financé par le CONSEIL DEPARTEMENTAL des Bouches du Rhône de 40 places contribuant aux missions de la protection de l'enfance.

Tous les moyens (immobilier, ressources humaines...) sont mutualisés ce qui rend peu perceptible les deux entités. Le terme « établissement » fait donc référence aux deux dispositifs.

L'établissement est ouvert 365 jours par an, 24h/24h, il tient à offrir un lieu sécurisant, bienveillant pour favoriser le bien-être, le bien vivre des personnes/familles accueillies.

La présence active des professionnels auprès des personnes/familles est un élément incontournable à la réalisation des missions de l'association conformément à la réglementation en vigueur (loi 2002-2, RGPD etc....).

Le passage des familles dans l'établissement de l'Abri Maternel est transitoire, porteur de perspectives pour l'avenir.



II. INTRODUCTION

L'année 2025 est marquée, sur notre territoire, par une aggravation des indicateurs de pauvreté et d'exclusion avec beaucoup d'incertitudes, ainsi que de l'imprévisibilité en continue.

Les politiques sociales deviennent plus ciblées, conditionnelles et encadrées par une forte contrainte budgétaire qui ne laisse plus de marge de manœuvre en termes d'actions sur le terrain. Les budgets alloués n'étant pas attribués à la hauteur de l'activité réelle de l'établissement (masse salariale, frais d'amortissement, inflation...). Malgré tout, les professionnels s'adaptent toujours aux besoins qui évoluent pour répondre au mieux aux changements sociétaux et poursuivre leurs actions envers un public de plus en plus vulnérable.

En 2025 l'Abri Maternel a :

- Terminé la dernière phase des travaux de rénovation des 45 logements (fin mars 2025),
- Mis en œuvre du travail de fond sur le RGPD,
- Finalisé et mis à jour régulièrement le DUERP sur la plateforme de la médecine du travail,
- Organisé en interne une formation collective pour les équipes sur la « BIENTRAITANCE »,
- Contracté un travail d'analyse de pratiques auprès d'un professionnel spécialisé pour l'équipe de cadres,
- Maintenu l'organisation des séances d'analyse de pratiques pour l'équipe sociale,
- Veillé à valoriser les actions engagées en faveur de l'amélioration continue de la qualité,
- Externalisé la paie et la supervision comptable,
- Veillé en continu la consommation de l'énergie,
- Fait perdurer la prévention et la lutte contre les insectes indésirables et autres nuisibles,
- Maintenu les réunions avec les membres du CVS,
- Favorisé l'expression du public accueilli et la paire-aidance en assurant le déroulement des réunions d'étages,
- Assuré la distribution des tickets service (alimentation, hygiène), aux personnes sans ressource,
- Fait appel à l'interprétariat dans l'accompagnement des personnes étrangères ne maîtrisant pas l'usage de la langue française,
- Financé les tickets de transports pour les personnes sans ressource, ne pouvant bénéficier des aides existantes dans le droit commun,
- Poursuivi et développé des liens avec les partenaires et les réseaux en lien avec l'activité,
- Répondu à des appels à projet pour l'obtention de financements ou dons spécifiques,
- Travaillé sur sa communication externe,
- Gardé son attention sur l'équilibre des taux d'occupation entre les deux dispositifs (Centre Maternel/CHRS),
- Etc...

III. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

A. L'IMPLANTATION

Le CHRS et Centre Maternel sont situés au cœur du 4-ème arrondissement à Marseille au 75 boulevard de la Blancarde. Cette situation géographique est un atout, elle permet un accès facile et direct à toutes les commodités de transports : bus, tramways, métro (stations des Cinq Avenues et des Chartreux) et gares. Une voie cyclable longe l'établissement et permet une circulation aisée en vélos et trottinettes. L'implantation permet également de disposer de tous les commerces, parcs, stades et services de proximité.



B. LA STRUCTURE IMMOBILIÈRE

⇒ **Le bâtiment B (Véronique)** développe une surface de 1 534 m²

Cette construction réunit 42 logements (du studio au T2) répartis sur 4 étages. Chaque étage dispose d'un bureau pour l'accueil du public.



Le rez-de-chaussée accueille également l'espace enfant, composé d'une salle de jeu, des bureaux de l'équipe sociale, de l'activité et des cheffes de service.

Une terrasse est agrémentée de jeux extérieurs, de bancs, de chaises et tables pour des moments détente.

⇒ **Le bâtiment A (Michèle)** compte une surface de 558 m² dans une ancienne bastide marseillaise. Il abrite :

Les services d'accueil et la salle de réunion, les bureaux de l'infirmière et de la psychologue, la Direction et le service administratif et financier, ainsi qu'à l'entresol la salle du personnel, la lingerie et deux pièces dédiées au stockage de marchandises (produits d'hygiène, petit mobilier...).

Le 2ème étage est aménagé actuellement pour l'hébergement des familles (couples avec enfants) en 3 appartements (2 T2 et 1 T4).

C. LE MODULE D'ACCUEIL D'URGENCE

Ce module, d'une superficie de 18 m², est entièrement consacré à l'accueil des personnes orientées dans le cadre de l'urgence sociale (115) réservé aux femmes enceintes sans enfant. Celles-ci doivent être en mesure de gérer individuellement les conditions « domestiques » de leur séjour.



Les personnes disposent, au sein du module, d'une cuisine équipée, d'une salle d'eau avec cabine de douche et toilette, d'un coin couchage, d'espaces de rangement et d'une terrasse.



La mise en place de ce lieu dédié à l'accueil d'urgence est une initiative visant à améliorer sensiblement les conditions d'accueil de la femme enceinte, dont le financement a été effectué grâce au soutien de donateurs privés dans le cadre de « l'utilité publique » de l'Association.

D. LES PRESTATIONS OFFERTES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

46 logements en hébergement regroupé sont disponibles à l'ABRI Maternel.

La mise à disposition d'un logement comprend :

- Cuisine meublée et équipée (lave-linge séchant, plaque induction, hotte aspirante, réfrigérateur...),
- Salle d'eau, WC, sèche-serviettes,
- Des meubles (lits, table, chaises, etc...),
- Vaisselle et linge de lit.

Concernant les aides financières, l'établissement fournit aux familles présentes en 2025 sans ressource aussi bien pour le CHRS (+ 115) que pour le Centre Maternel :

- Des produits d'hygiène de première nécessité,
- Des titres de transport,
- Des tickets d'achat pour l'aide alimentaire et l'hygiène,
- La prise en charge de l'achat de médicaments diligentés par ordonnance,
- La prise en charge des frais d'interprétariat quand nécessaire,
- Une avance financière à la demande et notamment pour les frais d'obtention des titres de séjour.

IV. LES MESURES DE L'ACTIVITÉ 2025 AU CENTRE MATERNEL



A. PROCÉDURE D'ADMISSION AU CENTRE MATERNEL

Les admissions au Centre Maternel relèvent de l'accord de prise en charge du Conseil Départemental 13 et concernent les femmes enceintes et /ou seules avec enfants de moins de 3 ans.

Les agents d'accueil réceptionnent les appels téléphoniques des personnes en demande d'hébergement et expliquent la démarche adaptée selon le profil de la famille (SIAO pour les familles avec enfants de plus de 3 ans et procédure interne pour les femmes enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans).

Les familles qui relèvent du Centre Maternel sont inscrites sur un registre et sont informées de l'obligation de rappeler tous les lundis matin pour maintenir leurs demandes d'hébergement.

B. LES DEMANDES D'ADMISSION AU CENTRE MATERNEL

Les orientations et les familles reçues en entretien

NOMBRE DE DEMANDES (appels téléphoniques)	NOMBRES D'ENTRETIENS
213	20

ORIENTATION	
Autres centre hébergement	11
115	0
Demandes spontanées	3
Structures d'urgence	1
Travailleurs sociaux	5
TOTAL	20

Les avis du CONSEIL DEPARTEMENTAL 13

AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	
Favorable	16
Refus	4
TOTAL	20

Les réponses apportées par le Centre Maternel et suites données par les familles

DECLINAISON DES REPONSES FAVORABLES	
Admissions	14
Annulations	2
Reste en liste d'attente : admission prévue janvier	0
Refus	4
TOTAL	20

MOTIFS ANNULATIONS DES REPONSES FAVORABLES	
Autre solution d'hébergement	1
Hébergement refusé par la famille	1
TOTAL	2

C. LES FAMILLES ACCUEILLIES AU CENTRE MATERNEL

1. Nombre et âge des personnes

ANNEES	2021	2022	2023	2024	2025
Adultes	12	7	13	7	14
Enfants	17	11	18	8	12
Total	29	18	31	15	26

ADULTES	
18 - 25 ans	5
25 - 35 ans	6
35-45 ans et plus	3
TOTAL	14

ENFANTS	
De 0 à 3 ans	12
TOTAL	12

2. La situation de famille des adultes accueillis

Célibataire	13
Mariée	1
TOTAL	14

3. La composition familiale des familles accueillies

NOMBRE	FAMILLES	PERSONNES
Femme seule	3	3
Femme et 1 enfant	10	20
Femme et 2 enfants	1	3
TOTAL	14	26

4. Les motifs d'admission

MOTIFS	ADULTES	PERSONNES
Demande de réorientation (autre établissement)	10	18
Orientation services divers		
Demande du Juge pour Enfants		
Arrivée en France		
Rupture réseau (familles, amis)	1	2
Situation d'errance	2	4
Sortie du dispositif d'urgence	1	2
Violences conjugales		
Naissances		
Autres		
TOTAL	14	26

D. LES PERSONNES PRESENTES AU CENTRE MATERNEL

1. Le nombre et âge des personnes présentes

ADULTES	ENFANTS	PERSONNES
33	35	68

ADULTES	
18 - 25 ANS	11
25 - 35 ANS	15
35-45 ANS ET PLUS	7
TOTAL	33

ENFANTS	
DE 0-3 ANS	27
3-6 ANS	8
6-10 ANS	0
TOTAL	35

2. La composition familiale des présents

ADULTE SEUL AVEC 1 ENFANT	ADULTE SEUL AVEC 2 ENFANTS	ADULTE SEUL AVEC 3 ENFANTS	TOTAL FAMILLES
25	5	3	33

3. L'évolution du nombre de journées réalisées

ANNEES	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de journées théoriques	14 600	14 600	14 600	14640	14600
Nombre de journées réalisées	12 912	14 168	13 449	15204	14555

4. Le taux d'occupation

ANNEES	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de journées	88 %	97 %	92 %	104%	100%

E. LES PERSONNES SORTIES DU CENTRE MATERNEL

1. Nombre de personnes sorties

ANNEES	2021	2022	2023	2024	2025
Adultes	12	7	11	7	13
Enfants	14	13	15	9	15
TOTAL	26	20	26	16	28

2. Durée de séjour des personnes sorties

Durée de la prise en charge	Nombre de personnes
< 3 mois	
3-6 mois	5
7-12 mois	2
13-18 mois	2
19-24 mois	8
2-3 ans	11
TOTAL	28

Durée minimale	Durée moyenne	Durée maximale
3 mois	22 mois	42 mois

Cumuls des durées de séjour des sorties : 18 621 jours
D.M.S. : 665 jours soit 22 mois

3. Motifs des sorties par adulte et par personne

MOTIFS DE SORTIES	ADULTES	PERSONNES
Transfert de prise en charge au CHRS Abri Maternel	3	6
Accès au logement	9	20
Retour domicile		
Placement de l'enfant		
Retour vers son pays		
Rupture contrat séjour à l'initiative de la famille		
TOTAL	13	28

4. Destinations des sorties

DESTINATIONS	ADULTES	PERSONNES
CHRS Abri Maternel	3	6
Bail direct public	9	20
Retour domicile		
M.E.C.S.		
Hébergement amis/famille	1	2
Hôtel		
TOTAL	13	28

F. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ CENTRE MATERNEL

SYNTHESE CENTRE MATERNEL	ADULTES	ENFANTS	TOTAL
PRESENTS AU 1 ^{ER} JANVIER 2025	19	23	42
ADMISSIONS	14	12	26
PRESENTS	33	35	68
SORTIS	13	15	28
PRESENTS AU 31 DECEMBRE 2025	20	20	40

V. LES SUPPORTS DE L'ACTIVITÉ 2025



A. SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

L'équipe de l'Abri Maternel accueille très majoritairement des familles monoparentales (femmes et enfants). Ces familles se trouvent souvent en situation de précarité tant au niveau économique que social, psychologique, voire identitaire. Une majorité d'entre elles a été confrontée à des violences de toutes formes, des ruptures affectives et sociales (absence du père de l'enfant, distance avec la famille, exil). L'ensemble de ces facteurs peut impacter la relation à l'enfant tant sur la qualité de l'attachement (désinvestissement, surinvestissement), des soins, que sur la cohérence éducative proposée. L'Abri Maternel accueille également 3 couples avec enfants.

Les missions essentielles dans le soutien à la parentalité sont :

- **La prévention** des dysfonctionnements familiaux et des troubles du développement de l'enfant
- La **protection** de l'enfance

Ces missions sont assurées par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire avec l'accord du parent ou des parents.

1. Co-construction d'une relation d'accompagnement à la parentalité et croisements de regards

LA PREMIERE RENCONTRE

A leur arrivée à l'Abri Maternel, les familles rencontrent l'équipe lors d'entretiens. Les professionnels portent une attention particulière à l'histoire de l'enfant : violences, hébergements successifs, départ du pays d'origine, perte de repères, rupture soudaine avec le père ou l'entourage (...).

En fonction de ces éléments, l'équipe explique ses missions autour de l'accueil et de l'insertion, du soutien à la parentalité, et expose ce qui est mis en œuvre au sein de la structure.

Cette rencontre contribue quelquefois à l'émergence d'une demande de la personne qui sera formalisée plus tard dans le Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI).

Une fois que la famille et les professionnels se sont présentés, il est expliqué que d'autres personnes peuvent être associées à cet accompagnement. C'est ainsi que le père, d'autres membres de la famille ou des partenaires peuvent être intégrés à l'accompagnement.

LES LIEUX DE RENCONTRE

L'établissement est un lieu collectif où les personnes se rencontrent :

- Dans des espaces d'accueils (salle de jeux, salle de réunion, bureaux...)
- Sur l'extérieur (enfants, parents, enfant- parent)
- Au domicile des familles



LA SALLE DE JEUX : UN ESPACE-REPERE POUR SE TROUVER, SE SEPARER ET SE RETROUVER.

La salle de jeux est un outil de travail. C'est un cadre ludique, pédagogique et créatif, où enfants et parents peuvent être accueillis. Les familles peuvent aussi disposer de cet espace, sans la présence des professionnel(le)s.

a. Les accueils en salle de jeu pour les enfants de moins de 3 ans

Ces accueils pour les moins de 3 ans ont lieu 2 matinées par semaine, et concernent principalement les familles dont les enfants ne bénéficient pas de mode d'accueil. Deux éducatrices de jeunes enfants accueillent les familles, enfants et parents ensemble :

La salle de jeux est aménagée pour répondre aux besoins d'exploration et de découverte des enfants ; mais aussi pour que le parent puisse s'y poser, échanger avec le professionnel ou les autres parents.

Ces accueils peuvent être l'occasion pour le parent comme pour l'enfant de se « rencontrer » dans un espace sécurisant, d'exprimer leurs ressentis, leurs appréhensions

et leurs envies. Les parents peuvent échanger entre eux, partager leurs questionnements et leurs astuces et/ ou conseils.

Durant ces temps d'accueil, des enfants peuvent être accueillis sans la présence du parent :

Certaines familles sont en difficulté lorsqu'il s'agit de se séparer de leur enfant, le travail autour de la séparation constitue un axe important du travail. La séparation est un processus indispensable pour grandir et aller à la découverte de l'Autre et de son environnement, et nécessite d'être accompagnée avec la dyade enfant/parent.

Ainsi, les professionnels s'adaptent aux besoins de chacun, écoutent et portent un regard attentif à ce qui se passe, tant sur le développement de l'enfant que dans sa relation à l'Autre (parents, professionnels, enfants). Cette observation et cette écoute, indispensables, permettent de constater les ressources et les freins dans la relation mère-enfant, c'est-à-dire ce qui peut favoriser l'émergence d'un lien sécurisant ou au contraire mettre en évidence les carences chez l'enfant. Elles permettent également de repérer d'éventuelles difficultés concernant le développement de l'enfant.

19 enfants de moins de trois ans ont participé à ces accueils en 2025

b. L'accueil des enfants scolarisés

En dehors des temps scolaires, les professionnels invitent par petits groupes des enfants de plus de 3 ans. Souvent les enfants invités ont entre 3 et 10 ans. Cela peut répondre à un besoin spécifique.

Ces temps offrent la possibilité aux enfants d'exprimer leurs émotions, leurs inquiétudes, leurs envies. Ils permettent également au parent de souffler, d'avoir du temps pour se poser ou effectuer des tâches du quotidien.

Le fait de rencontrer régulièrement les enfants permet de mieux les connaître, de valoriser leurs compétences et de déceler leurs difficultés, de les parler. Au-delà de la recherche de plaisir, ces temps d'accueil sont des moments riches en apprentissage : l'équipe porte une attention particulière à ce que l'enfant apprenne à prendre du plaisir et à jouer, en s'affranchissant du regard perpétuel de l'adulte posé sur lui. Le cadre et les règles posés sont explicites, avec une importance attachée au respect : se respecter, respecter les autres, respecter le jeu et l'espace des uns et des autres. Les professionnel(le)s réfléchissent particulièrement à l'accueil des fratries, où il peut être convenu de les accueillir séparément quand cela est pertinent.

Les objectifs fixés avec chaque enfant sont formalisés dans le Projet d'Accompagnement Individuel (PAI) de la famille.

**54 enfants de plus de 3 ans ont participé à ces temps en 2025,
avec une moyenne de 8 enfants par accueil**

c. Les temps informels

Dans la relation avec les familles au quotidien, les rencontres informelles font parties intégrantes du travail. La spontanéité est favorisée, chacun de ces moments a son importance pour observer, échanger ou intervenir, d'autant que certaines personnes ont plus de difficultés à s'exprimer dans des espaces formalisés. Ces échanges permettent aux familles de pouvoir rencontrer à tout moment une attention, une parole ou un geste qui soutiennent les interactions entre les différents membres de la famille.

d. Les accompagnements extérieurs (enfants et/ou parents)

Ces accompagnements sont nécessaires lorsque le parent a besoin d'appui pour appréhender un environnement ou des rendez-vous. Ces accompagnements constituent également des opportunités d'observation et permettent d'avoir une écoute particulière.

e. Les visites à domicile : un travail de co-construction au plus près de la famille dans son « chez soi »

L'accompagnement social au sein du domicile est proposé aux familles. Pour autant, une absence de demande d'aide est souvent constatée. Pour la plupart des familles accueillies, il est souvent difficile de comprendre au début, le sens des interventions. Dans ces situations, rendre visite à une famille demande alors une grande précaution pour instaurer une relation de confiance et une amorce de travail ensemble.

Les visites à domicile peuvent être organisées avec le parent selon ses nécessités. Elles peuvent également être plus impromptues ou occasionnelles selon la demande et/ou la problématique rencontrée par la famille. Lors des visites, le professionnel n'est jamais un simple observateur et participe à part entière à la dynamique familiale. C'est en étant avec le parent et l'enfant, au sein du domicile, que la question du « faire ensemble » prend tout son sens.

Ces temps privilégiés permettent aux professionnels de :

- Apporter un soutien sur des temps du quotidien (coucher, repas, toilette, aménagement de l'espace, activités ludiques, courses, sortir la poubelle, ...).
- Favoriser les échanges sur l'interculturalité au niveau des méthodes éducatives, les différentes modalités d'apprentissage (portage, soin, alimentation, sanction).
- Prendre en compte le fonctionnement familial afin de repérer les interactions adaptées ou inadaptées et ayant un impact sur le développement de l'enfant. Les professionnel(le)s évoquent souvent les histoires de vie, les constructions sensorielles des personnes, avant l'arrivée au Centre Maternel, en particulier dans des situations de violences conjugales.
- Apporter une aide aux relations intrafamiliales (entre mère et enfants mais aussi entre père et enfants, ou entre membres de la fratrie) et soutenir les ressources de chacun.
- Apporter une aide dans l'aménagement de l'espace (création d'un espace ludique pour l'enfant, réorganisation du logement pour qu'il soit le plus adapté aux besoins de chacun).
- Intervenir au domicile dans un objectif de protection de l'enfant, lorsque des situations sont préoccupantes et nécessitent la présence d'un tiers.

**Nous sommes intervenus au domicile de 14 familles en centre maternel
et 19 en CHRS (soit 33 familles au total)**

f. Le travail de l'équipe de nuit

Les surveillants de nuit travaillent en binômes et sont amenés à intervenir au domicile. Les familles sont accompagnées selon leur nécessité du moment, ponctuellement ou de façon plus pérenne.

Les familles peuvent être aidées lors des repas, des toilettes, et surtout du coucher. Selon les problématiques rencontrées par les familles, le travail avec l'équipe de nuit peut faire partie intégrante du Projet d'Accompagnement Individuel.

Quelles sont les actions menées en 2025 :

- Autour des repas et de l'alimentation : Apport de conseils autour d'une alimentation équilibrée et adaptée aux enfants et aux besoins des femmes enceintes ou qui allaitent. Ces interventions sont dans la continuité des actions programmées en journée.
- Autour de l'hygiène et du soin : Accompagnement au bain, soins corporels et hygiène de l'enfant, cela concerne des jeunes mères qui manquent de confiance en elles ou ont rencontré des problèmes de santé après l'accouchement. Poser des actions ponctuelles comme la surveillance des enfants pendant que le parent prend une douche permet un temps de répit, surtout pour les mères avec des jumeaux.

- Soutien et écoute aux mères stressées et angoissées : réassurance et conseils pour gérer le stress et la fatigue et valoriser leurs savoir-faire.
- Autour du suivi scolaire et aide aux devoirs : apporter un soutien dans le suivi scolaire et favoriser un cadre propice aux apprentissages.
- Aide également dans les démarches liées à la scolarité comme remplir des documents, autorisations de sortie, conseils d'orientation. Ces actions participent ainsi au soutien à la parentalité et au renforcement du lien entre les familles et l'institution scolaire
- Assistance en cas d'urgence : lors de problème ponctuel ou d'urgence, l'intervention rapide du professionnel offre une tranquillité d'esprit à la famille.
- La sécurité des lieux : leur présence peut rassurer un parent, lorsqu'il est seul avec son/ses enfants.
- La Médiation : Lors de conflit (intra-familiale ou de voisinage), L'Equipe joue un rôle de médiateur pour apaiser les tensions et maintenir un environnement harmonieux.

g. Les accueils en externe : crèches et assistante maternelle

Le travail avec les crèches

La plupart des enfants accueillis en crèche ont bénéficié d'un accueil en salle de jeux au préalable. La salle de jeux est ainsi vécue comme un « espace transitionnel » qui permet à l'enfant et son parent de faire l'expérience des premières séparations de manière progressive.

Le travail avec les crèches est un réel atout dans le cadre du soutien à la parentalité et de la prévention. Les enfants accueillis se sécurisent lors de moments de séparation et développent de nombreux champs d'exploration, notamment relationnel. Cet accompagnement représente d'autres atouts pour le parent : il favorise son insertion socio-professionnelle, il peut échanger avec des professionnels et des parents extérieurs à l'Abri Maternel.

L'Abri Maternel entretient un partenariat avec 7 crèches : 5 crèches municipales de la ville de Marseille et 2 associatives de « La maison de la famille ». Les places en crèche sont attribuées aux familles en fonction des disponibilités.

Ces places sont majoritairement réservées aux enfants dont le parent travaille ou s'engage dans un parcours de formation. Toutefois, une famille sans projet d'insertion immédiat peut également en bénéficier, à sa demande ou si l'équipe repère un besoin pour l'enfant et son parent (séparation dans la dyade mère/enfant ou intérêt autour de la protection de l'enfance). Dans tous les cas, le parent doit valider ce projet d'accueil.

Un travail d'information est fait auprès des familles, pour expliquer ce qu'est une crèche, comment elle fonctionne. Certaines familles peuvent en avoir des représentations négatives.

A noter que les familles ayant des places conventionnées par l'Abri Maternel, perdent leur place quand elles quittent l'établissement, ces places étant réservées uniquement aux familles hébergées. Dans certains cas, si le départ de l'Abri Maternel est anticipé et que la crèche en a la possibilité, celle-ci peut continuer à accueillir l'enfant au titre du droit commun.

En plus des conventions passées avec ces 7 crèches, l'équipe travaille également avec d'autres crèches sur le territoire, dans lesquelles il n'y a pas de place réservée mais avec qui des liens étroits sont entretenus.

Les professionnel(le)s encouragent et accompagnent les familles à demander une place en crèche sur le site « Superminot » pour obtenir une place par le droit commun.

Les différentes crèches partenaires ont accueilli 23 enfants durant l'année 2025

Le travail avec l'assistante maternelle

Une assistante maternelle salariée de l'établissement a pour mission d'accueillir les enfants dont la situation ne permet pas une prise en charge en collectivité (situation administrative non régularisée, horaires de travail ou de formation incompatibles...).

2. Les axes de travail transversaux ayant pour objectif le soutien à la parentalité

a. La périnatalité

L'Abri Maternel, propose un accompagnement de proximité jusqu'aux 6 mois de l'enfant, plus ou moins soutenu en fonction des besoins de la mère et/ou du bébé. L'accompagnement de la mère et son enfant se décline en différentes actions qui sont réalisées par l'infirmière, la psychologue et les membres de l'équipe éducative :

- Travail d'écoute et d'information sur les questionnements autour de la grossesse, de l'accouchement, du nouveau-né
- Accompagnement autour de l'arrivée du bébé (aménagement du logement, valise maternité...)
- Accompagnement extérieur (rdv médicaux, suivi de grossesse, visite maternité...) pendant la grossesse et après l'accouchement

- Vigilance sur l'état physique et psychique de la mère pendant la grossesse et les semaines suivant la naissance du bébé
- Accompagnement de la mère aux soins du bébé : les soins peuvent être faits ensemble ou accompagnés par la parole du professionnel. Cela se fait au rythme de la mère et en fonction des besoins exprimés.
- Prise en compte des besoins de la mère et de ses demandes dans le cadre de son PAI : possibilité aux proches de venir en soutien et d'accorder des extensions d'horaires de visites. Il peut aussi y avoir des demandes de Travailleuse Familiales, d'aide-ménagère etc.
- Accueil du bébé (lorsqu'il n'a pas encore ses vaccins à jour) sur des petits temps afin de permettre à la mère de pouvoir souffler, dormir, prendre une douche...

Projet périnatalité - Evaluation de l'année 2025

Cet accompagnement à la périnatalité est parlé dès le dernier trimestre de grossesse. Chaque mère s'en saisit différemment. Certaines familles s'en saisissent notamment avec un besoin de soutien dans la préparation à l'arrivée du bébé, avec des questionnements autour de l'accouchement, de l'hôpital etc...

Pour d'autres, un accompagnement très régulier (3 à 4 fois par semaine) est exprimé et nécessaire sur les 2 premières semaines post-partum. Notamment pour les premiers soins (bain, nettoyage du cordon), portage, mise en place de l'allaitement, dosage des biberons, prévention autour du sommeil des nouveau-nés etc. Souvent, quand elles repèrent mieux les besoins de leurs bébés, les visites à domicile sont plus espacées.

Dans certaines situations où l'équipe est préoccupée autour du lien mère/enfant ou de la protection de l'enfance, un accompagnement plus « renforcé » est réfléchi en équipe et exposé à la famille. Les actions peuvent inclure des visites à domicile régulières, des sorties sur l'extérieur, un accueil régulier du bébé pour permettre à son parent de se reposer/faire des courses etc...

Concernant l'arrivée d'un bébé dans une fratrie, nous travaillons différemment autour de la périnatalité. Quand il s'agit de la troisième ou quatrième grossesse, les besoins exprimés par les familles autour de la périnatalité sont souvent liés à la prise en charge des enfants aînés. En effet, la mère souhaite généralement que l'on puisse les accueillir afin de bénéficier d'un moment privilégié avec son nouveau-né.

Parmi les professionnels qui interviennent, les sages femmes (PMI ou libérales) accompagnent aussi les femmes enceintes au domicile avant et après la naissance du bébé. Cela peut arriver dans des situations où le père a des extensions de visites et sa venue est évaluée comme « suffisamment étayant » auprès de la famille.

Travail avec les pères

Il arrive que l'équipe les inclue lors des visites à domicile avant l'arrivée du bébé pour la préparation de la valise pour la maternité, l'aménagement de l'espace et la projection du couple. Après la naissance il est fréquent que les professionnels fassent des visites à domicile en présence du couple, avec leur accord. Cela peut arriver dans des situations où le père obtient des extensions de visites si sa venue est évaluée comme « suffisamment étayant » auprès de la famille.

Limites repérées

Certaines familles ne se saisissent pas des propositions de l'équipe et peuvent mettre à distance l'équipe. Il est alors difficile d'avoir accès à des observations fines de l'enfant et de la relation au niveau de la dyade. Cela complique le rôle en matière de prévention autour du développement du bébé.

Accompagnement en périnatalité des femmes accueillies dans le cadre de l'urgence 115

L'Abri Maternel dispose d'une place d'urgence pour femme enceinte. L'équipe pluridisciplinaire accompagne la personne sur différentes thématiques : l'ouverture des droits, la diététique, l'hygiène, l'allaitement, la préparation de la valise de maternité, le repérage de lieux-ressources possibles après l'accouchement, etc...

**8 femmes accueillies dans le cadre du 115 ont été accompagnées
autour de la périnatalité**

b. Le travail du référent socio-éducatif dans l'exercice de la fonction parentale

Le référent socio-éducatif accompagne les familles dans l'exercice de leur fonction parentale tout au long du séjour :

Le référent aide la famille à accéder aux services de droit commun : le soin, la scolarité, la justice, la formation, l'emploi... Par exemple, suite à une séparation, il peut aider un parent à saisir le JAF pour définir les modalités de prise en charge de l'enfant.

Le référent peut également faire des entretiens avec le parent et le/les enfant(s). La présence des enfants peut être souhaitable, lorsque le droit de l'enfant est évoqué. Ces entretiens permettent aussi d'observer la dynamique familiale. A contrario, il est préférable que l'enfant ne soit pas présent dans certains entretiens, lorsqu'une famille a besoin de réaliser certaines démarches (administratives, médicales, etc...). Dans ces situations, la personne est encouragée à solliciter son réseau relationnel ; lorsque la

personne est isolée, l'équipe se mobilise pour accueillir l'enfant. Cela permet au parent d'être plus disponible et à l'enfant d'être dans un espace adapté.

Le référent de la famille partage ses observations et réflexions, avec les autres professionnels lors de réunions ou par l'intermédiaire du Projet d'Accompagnement Individualisé.

c. L'accueil des pères

Il existe deux situations distinctes pour valider la présence des pères à l'Abri Maternel :

- Le père n'est pas hébergé mais présent en tant que visiteur.
- Le père est accueilli au sein de l'établissement avec sa compagne/femme et le ou les enfants. Dans le dernier cas, le soutien s'adresse au couple parental.

La place occupée par les pères dans l'accompagnement dépend du profil de chaque famille. Quand le couple parental entretient de bonnes relations, avec une volonté commune que le père investisse un rôle parental, des actions se mettent en place et sont inscrites dans le Projet d'Accompagnement Individuel de la famille. Ces actions se font selon des modalités différentes :

- Si le père est absent du territoire, nous échangeons avec la famille sur le lien existant, afin de faire vivre le père dans le discours professionnel/famille.
- Nous invitons ponctuellement le père à certains entretiens selon les sujets à aborder (enfants, logement, point de tension...).
- Les heures de visites peuvent être étendues jusqu'à 20h00 par dérogation afin que le père puisse être présent auprès de la mère et des enfants.
- Ils peuvent avoir l'autorisation de rester dans le logement avec les enfants lorsque la mère doit s'absenter (hospitalisation...).

Cet aménagement de l'accueil a concerné 17 familles en 2025

d. La place des préadolescents à l'Abri Maternel

Les logements occupés par les familles sont exigus et les enfants ne bénéficient pas beaucoup d'espace personnel. Les adolescents à l'Abri Maternel évoquent régulièrement le besoin d'être dans un espace en dehors du regard de l'adulte et partager des moments avec leurs pairs.

Une charte stipulant les règles de vie a été rédigée et affichée avec la collaboration des jeunes concernés afin de mentionner les droits et devoirs de chacun dans les espaces communs (limite d'âge, responsabilité parentale, respect du matériel, limite d'heure...), afin que les lieux, les résidents soient respectés.

L'aménagement des espaces constitue un des éléments du travail. Il s'agit d'offrir un cadre le plus adapté besoins de chacun.

En 2025, deux groupes de travail ont été mis en place :

- Un premier groupe ayant travaillé autour de l'utilisation des réseaux sociaux par les adolescents à l'Abri Maternel, sur les risques potentiels et sur comment protéger les adolescents.
- Un second groupe ayant réfléchi à la question des espaces communs et leur utilisation par les pré-adolescents avec l'ensemble de l'équipe et les familles. Le travail a surtout permis de clarifier des notions de responsabilité et d'autorité parentale.

Le Président de l'association

En 2025 le Président de l'association a financé, avec les fonds propres à l'Abri Maternel, des activités sportives pour les enfants ou adolescents, dont les familles étaient sans ressources sans pouvoir les financer elles-mêmes.

4 enfants ont été concernés par ce financement.

e. L'accompagnement à la scolarité

Le travail avec les écoles

Dès l'arrivée d'une famille, la scolarité est un enjeu majeur qui symbolise l'accès au savoir, à la réussite, à l'autonomie. C'est un sujet important pour les parents qui demandent un soutien dans les démarches auprès de l'école. La création et le maintien du lien avec le corps enseignant est essentiel surtout pour les parents qui ne maîtrisent pas la langue et la culture française.

Il n'y a pas de rencontre systématique avec les enseignants mais des rencontres peuvent s'opérer en présence d'un besoin exprimé par le parent et/ou l'enseignant (équipe éducative, rendez-vous...).

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, l'Abri Maternel a mis deux activités en place : l'aide aux devoirs et le soutien scolaire.

L'aide aux devoirs

L'action « aide aux devoirs » se pérennise. Les enfants, scolarisés en primaire, sont accueillis par des professionnels. Il appartient au parent d'inscrire son/ses enfant (s). Cette proposition permet à l'enfant de bénéficier d'un espace de travail à lui, au calme. Il n'y a pas d'objectif de productivité. Il s'agit d'un espace de travail où l'enfant peut être aidé par les professionnels(le)s présent(s) s'il en ressent le besoin.

La présence des parents n'est pas obligatoire, mais ils peuvent participer s'ils le désirent. A la fin de la séance un retour au parent sur le travail fait est organisé. Cela permet ainsi au parent de mieux appréhender le suivi scolaire de son / ses enfants et de ne pas être le seul interlocuteur sur ce temps de devoirs. En effet, la scolarité est un sujet qui peut entraîner des tensions entre le parent et l'enfant. L'enjeu de réussite peut être primordial pour certains parents, impliquant quelque fois une pression sur l'enfant. Cette action permet de parler des attentes et besoins de chacun. Les familles peuvent parfois ressentir une certaine culpabilité à ne pouvoir aider leur enfant, particulièrement quand elles ne maîtrisent pas la langue française.

12 enfants ont participé à l'aide aux devoirs en 2025

Le soutien scolaire : Les bénévoles d'Asco Provence (Association de Soutien Scolaire Provence)

L'Abri Maternel a pérennisé le partenariat avec l'Association ASCO Provence dans le cadre du projet « soutien scolaire » : L'équipe propose ce dispositif aux familles. Deux bénévoles interviennent deux fois par semaine pour accompagner les enfants de manière individuelle ou en groupe très restreint (2 enfants maximum). Le soutien scolaire se déroule dans les espaces communs de l'Abri Maternel.

En 2025, 5 enfants ont bénéficié du soutien scolaire

f. Partenariat avec la Tribu Meinado

Le partenariat avec l'association « La Tribu Meinado » s'est poursuivi durant l'année 2025. Cette association a pour objectif de soutenir la parentalité en proposant des temps d'accueil parent-enfant. L'association propose également des espaces de paroles et de mutualisation des savoirs au travers d'ateliers enfants-parents, enfants seuls, parents seuls où chacun retrouve un espace singulier, qui permet de se ressourcer et mieux se (re)trouver. Au départ des familles de l'Abri Maternel, les familles peuvent toujours continuer le travail entrepris.

Durant cette année, plusieurs actions ont été proposées aux familles :

- Initiation des gestes de premiers secours bébés et enfants (atelier gratuit)
- Réunion autour de l'allaitement mise en place par une sage-femme (atelier gratuit avec possibilité d'accueil de l'enfant)
- Initiation massages bébé

g. Atelier Lecture

Depuis septembre 2015, une intervenante de l'association « du Tac au Tac » anime à raison de 12 séances par an à l'Abri Maternel un atelier autour de la lecture pour les parents et enfants. Deux EJE de l'établissement apportent leur soutien et assurent la reprise du suivi entre les séances.

Le livre est utilisé comme un support dans la relation, l'atelier lecture est un espace qui permet aux parents et aux enfants de valoriser leurs compétences, d'être dans l'échange et de laisser libre cours à l'imaginaire. Il permet aussi aux parents d'entrevoir d'autres facettes de leurs enfants et de prendre du plaisir en écoutant les histoires proposées.

L'atelier peut exister grâce au financement de l'Abri Maternel, renouvelé chaque année.

**Sur l'année 2025, 17 familles ont participé aux ateliers lecture,
soit un total de 37 enfants**

h. Des livres à soi

La Tribu Meinado, le CAMSP St-Thys, le Centre Social Julien et l'Abri Maternel avons mené le projet « Des livres à soi ». Ce projet a pour but d'accompagner les parents à se familiariser avec le livre jeunesse, apprendre à le manipuler et se l'approprier. Il permet de les sensibiliser aux différentes manières de présenter un livre, comment le raconter. Au cours du projet, il y a eu 6 ateliers ainsi que des sorties en librairies et dans les bibliothèques. Des « chèque-lire » sont offerts aux familles participant au projet. Un bilan vient finaliser les ateliers puis une fête de clôture est organisée au cours de laquelle il y a la remise des diplômes.

En 2025, 5 parents ont participé au projet

i. Atelier peinture

Fréquemment les enfants ont besoin d'un espace d'expression individuelle, en retrait du regard de l'adulte, tout en étant sécurisés par sa présence. Certains enfants accueillis présentent des troubles et/ou fragilités dans les acquisitions dus à des étapes de développement bousculées (accès au langage, à une proprioception et des schèmes sensorimoteurs adaptés). Ce besoin peut être accru en fonction des événements familiaux vécus.

Cet atelier a pour objectif de créer un espace qui permet à l'enfant : d'avoir une activité libre où l'émotion peut s'exprimer, de développer une autonomie, d'acquérir ou renforcer des compétences (langage, construction de son schéma corporel, orientation dans l'espace, appropriation de certains gestes).

En 2025, 21 enfants ont participé aux ateliers peinture proposés

3. Situations de violence, protection de l'enfance et protection judiciaire

a. Enfants victimes de violence

Un nombre important d'enfants accueillis à l'Abri Maternel a été confronté à de la violence entre ses parents. L'enfant témoin de violences conjugales nécessite une attention, une écoute, et un accompagnement adapté. Nous veillons à ce que le(s) parent(s) prenne(nt) conscience que l'enfant est victime et nécessite une prise en charge spécifique.

Du côté de l'enfant, l'équipe veille à ce qu'il puisse s'exprimer sans crainte et sans ressentir le besoin de prendre parti pour l'un ou pour l'autre parent.

b. Les Informations Préoccupantes (IP) et le signalement

Une des missions de l'Abri Maternel est la protection de l'enfance. Cela implique la rédaction d'observations écrites dès qu'il est constaté que le parent a des conduites éducatives inappropriées. Le parent en est toujours informé, ce qui donne lieu quelquefois à des échanges constructifs et/ou conflictuels entre professionnels et parents.

L'équipe rédige des notes d'informations préoccupantes adressé à la CRIP quand les inquiétudes sont plus importantes et/ou qu'il n'y a pas de possibilité de collaboration autour des difficultés rencontrées par la famille. Ces notes sont évoquées en équipe pluridisciplinaire et validées par l'équipe de Direction, qui rencontre la famille afin de lui faire part des éléments relevés.

Lorsque les autorités compétentes sont alertées, certaines familles se sentent “trahies”, “jugées” et se mettent à distance. Dans certaines situations le travail engagé est entravé.

Un travail d’accompagnement de proximité et de prévention s’est mis en place dans plusieurs situations en 2025 puisqu’une collaboration avec ces familles autour de leurs difficultés a été possible. C’est probablement une des raisons pour lesquelles peu d’IP ont été rédigées cette année.

En 2025 :

1 famille a été concernée par une Information Préoccupante qui a été classée sans suite

1 mesure d’AED a été sollicitée avec la famille lors de son départ de l’Abri Maternel

1 enfant a été placé en foyer d’urgence suite à des inquiétudes partagées de l’équipe de l’Abri Maternel et celle des services de l’AEMO

4. Les perspectives 2026

- Espaces partagés : Repenser le partage des espaces (salle de jeux, salle de réunion) et les modalités d’utilisation en équipe et avec les familles, les adolescents
 - Travail sur le départ des familles : formaliser l’accompagnement en concertation avec la référente logement
 - Atelier peinture : formaliser l’action en équipe pluridisciplinaire, prévoir une inscription dans le PAI. Créer un outil retraçant les observations afin d’avoir plus de visibilité et de continuité pour chaque enfant.
 - Travail autour de la périnatalité : réévaluer le protocole en équipe, ainsi que sa faisabilité avec les familles pour lesquelles les difficultés à collaborer sont préoccupantes.
-

B. LA MEDIATION SANTE : SENSIBILISATION A LA SANTE ET AU BIEN ÊTRE

L’objectif général est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en favorisant le retour vers le droit commun, en accompagnant les populations vulnérables vers le système de prévention et de soins, en facilitant leur intégration dans un parcours de santé coordonné et adapté à leurs besoins.

Le public accueilli au sein des deux structures sont majoritairement des familles monoparentales (femmes avec enfant(s)) et également des couples avec enfant(s).

Dans le cadre de l'accompagnement des couples avec leur(s) enfant(s) et des mères isolées avec leurs enfants accueillis au sein de l'Abri Maternel, des actions de médiation santé ont été mises en place afin de favoriser l'accès aux soins, la compréhension des parcours de santé et la promotion du bien-être global.

La médiation santé s'appuie sur les principes « d'aller vers » et de « faire avec ». Elle s'inscrit dans un travail en équipe pluridisciplinaire et repose sur une connaissance actualisée de l'offre de soins du territoire et des dispositifs de droit commun.

Le « aller vers » permet de créer la rencontre et d'instaurer une relation de confiance avec les familles. Les parcours des personnes accueillies sont souvent marqués par des ruptures familiales, sociales, administratives et géographiques, ainsi que par une grande précarité. Dans ce contexte, la santé a parfois été reléguée au second plan au profit d'autres priorités liées à l'urgence du quotidien. L'intervention précoce de l'infirmière vise donc à réinscrire la santé comme un levier fondamental de stabilisation et d'insertion.

Durant le premier mois d'accueil, l'infirmière rencontre chaque résidents(es) lors d'un entretien individuel. Ce temps permet de présenter son rôle, de rappeler le cadre du secret médical et d'évaluer les besoins de santé des résidents(es) et de l'enfant, ainsi que leur niveau d'autonomie dans l'accès aux soins et aux droits. À l'issue de cette évaluation, un accompagnement individualisé peut être proposé, en fonction des besoins repérés et de la demande exprimée.

Les objectifs poursuivis à travers cette démarche sont de faciliter l'accès aux droits et aux soins, de sensibiliser aux démarches de prévention telles que le suivi médical, la vaccination et la santé maternelle et infantile, de promouvoir l'hygiène de vie et le bien-être psychique, et de renforcer l'autonomie des résidents(es) dans la gestion de leur santé et de celle de leur enfant.

Le « faire avec » correspond à la mise en œuvre concrète de cet accompagnement. Il comprend l'éducation à la santé, l'explication des prescriptions et des parcours de soins, l'aide à la prise de rendez-vous, la coordination avec les partenaires de santé (PMI, médecins traitants, structures hospitalières, centres de santé), ainsi que des accompagnements physiques si nécessaire. Un travail est également mené autour de la compréhension des droits, de l'ouverture ou du maintien de la couverture santé, et de la prévention des ruptures de parcours.

Des temps de sensibilisation individuels ou collectifs peuvent être proposés autour de thématiques telles que l'hygiène, l'alimentation, le sommeil du jeune enfant, la santé mentale, la gestion du stress et la valorisation des compétences parentales.

L'ensemble de ces actions vise à permettre aux résidents(es) accueillies de devenir acteurs(trices) de leur santé et de celle de leur enfant, dans une logique d'autonomisation progressive et d'inscription durable dans le droit commun.

Les postures professionnelles « d'aller vers » et de « faire avec » sont indissociables d'un travail en équipe interne et d'un partenariat territorial actif. Elles constituent un levier essentiel pour développer une éducation à la santé adaptée aux personnes en situation d'exclusion ou de rupture avec le système de soins.

Travail partenarial et coordination territoriale

Le travail en équipe pluridisciplinaire :

La médiation en santé s'inscrit pleinement dans une dynamique d'équipe. L'infirmière travaille en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Cette coordination permet d'assurer une approche globale des situations, d'identifier précocement les besoins de santé, de prévenir les ruptures de parcours et de croiser les regards afin d'adapter l'accompagnement aux réalités sociales, psychiques et familiales des mères accueillies.

La connaissance et l'activation de l'offre de soins du territoire :

La connaissance actualisée de l'offre de soins du territoire constitue un axe central de la médiation santé. Elle permet d'orienter les familles vers les dispositifs les plus adaptés et d'assurer une coordination efficiente des parcours.

Dans une dynamique de renforcement du travail partenarial, l'Abri Maternel, collabore avec le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) des Chartreux. En 2025, une rencontre dédiée a permis de présenter nos modalités d'intervention et d'échanger autour de l'articulation entre nos accompagnements respectifs. A l'issue de ces échanges, il a été convenu de mettre en place des temps de rencontre fixés tous les trois mois afin de faire le point sur les situations, fluidifier les échanges et renforcer la coordination autour des suivis de grossesse, de périnatalité et de santé infantile.

Il est rappelé aux familles qu'elles demeurent libres du choix de leurs professionnels de santé et qu'elles peuvent opter pour un suivi libéral si elles le souhaitent. Lorsque certaines mères ne souhaitent pas ou plus être suivies par la PMI, cette information est partagée dans le respect du secret professionnel, afin d'adapter les orientations et d'éviter toute rupture de suivi.

Un travail spécifique a également été mené avec la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS). Un lien direct a été établi avec leurs équipes, permettant à de nombreuses familles en situation de précarité de bénéficier d'un accès aux soins, d'évaluations médicales et de traitements adaptés.

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes mères sans ressources, sans suivi médical antérieur ou ne disposant pas de carnet de santé à jour, un partenariat a été développé avec l'Espace Santé APMH situé dans le 15^e arrondissement. Ce dispositif propose des bilans de santé complets, une vérification et une mise à jour des vaccinations, ainsi que la délivrance ou la régularisation des carnets de santé. Ce partenariat a permis de sécuriser le parcours de santé de plusieurs jeunes mères et de leurs enfants, en reprenant les suivis à partir d'une évaluation globale. Un partenariat a été établi avec une sage-femme libérale, qui a progressivement acquis la confiance de plusieurs résidentes. Elle a notamment mis en place des séances de préparation à l'accouchement pour trois futures mères accompagnées par la structure. Ces séances ont été particulièrement investies et appréciées par les participantes, contribuant à renforcer leur confiance et leur préparation à la naissance. Enfin, un partenariat avec un laboratoire partenaire proche de l'Abri Maternel a été une véritable ressource pour les familles : proximité à pied, spécialisé dans les bilans pédiatriques, visites à domicile possible. L'ensemble de ces partenariats permet de sécuriser les parcours, de diversifier les possibilités d'orientation et de garantir un accompagnement respectueux du libre choix des familles, tout en favorisant leur inscription durable dans le droit commun.

1. Les problématiques de santé rencontrées

La santé somatique

Dans le cadre de l'accompagnement au sein de la structure, l'infirmière est attentive aux interactions entre l'état de santé physique et le bien-être psychologique des personnes accueillies. Les problématiques somatiques peuvent en effet être étroitement liées aux difficultés émotionnelles, au stress ou aux parcours de vie parfois marqués par des situations de vulnérabilité.

Ces manifestations peuvent impacter le quotidien et constituer un frein dans le parcours de stabilisation et de réinsertion. L'accompagnement infirmier vise alors à repérer ces situations, à favoriser l'expression des difficultés et à orienter si nécessaire vers les professionnels ou dispositifs adaptés afin de soutenir une prise en charge globale de la santé.

La santé psychologique

Accompagnement de la santé psychologique à l'Abri Maternel

Les problématiques des souffrances psychologiques nécessitent des regards croisés des différents professionnels de l'Abri Maternel.

- Lors du premier entretien, l'infirmière aborde le sujet de la santé psychique de la personne et des enfants en questionnant sur un possible suivi psychologique, la prise de traitement ou encore les antécédents.
- Lorsque la résidente a signé son contrat de séjour, la psychologue de l'association lui propose un rendez-vous pour se présenter et prendre un premier contact avec elle. Il arrive que dès ce premier contact, la résidente s'exprime sur elle, son parcours, ses souhaits, ses préoccupations et ses peurs. D'autres rencontres pourront être organisées en fonction de la demande. Il s'agit alors d'accueillir ce que la résidente souhaite aborder, interroger et éventuellement d'explorer avec elle les enjeux de ce qu'elle exprime et vit. Lorsque du soin apparaît pertinent, une orientation est travaillée avec la personne de manière qu'elle puisse trouver un espace psychothérapeutique à l'extérieur de l'Abri Maternel.
- D'autre part, l'équipe sociale peut, en accord avec la famille, orienter vers un CMP(P) (Salvator, Saint Just, Saint Barnabé), vers un pédopsychiatre ou vers un psychologue afin de faciliter l'accès aux soins.

Accompagnement de la santé psychologique en partenariat

Les équipes sont particulièrement vigilantes à certaines situations spécifiques. En effet, le parcours des familles hébergées induit très souvent des souffrances psychologiques, qu'elles soient psychosociales ou émanant de violences dont les personnes ont été victimes. L'intervention précoce doit permettre la mise en place de prises en charge adaptées, dès l'apparition des premiers symptômes d'une pathologie, afin de prévenir son aggravation et les conséquences qui y sont associées.

C'est en lien avec cet aspect que l'équipe éducative d'une part, et l'infirmière d'autre part, peuvent faire appel à différents partenaires selon les besoins en accompagnements comme :

- L'association Osiris. Ce partenariat est important, l'association propose un accueil sans condition de couverture médicale et le recours à un interprète si besoin. Lors de l'orientation, les professionnels de l'abri maternel doivent prendre en compte le délai de la prise en charge par l'équipe d'OSIRIS. Ce délai d'attente peut atteindre six mois.

- Les personnes hébergées peuvent également être orientées vers « La maison des femmes » (AP-HM, la Conception), ou le COMEDE (Comité pour la santé d'exilés), qui proposent également un suivi thérapeutique spécialisé pour les personnes ayant un statut d'exilés / réfugiés.
- Le CPCT (Centre psychanalytique de consultation et traitement) propose un suivi gratuit pour toute personne en situation de précarité (16 séances sur quatre mois).
- L'équipe Mobile Périnatalité de Sainte-Marguerite (mobile et ambulatoire) propose un accompagnement thérapeutique pluridisciplinaire aux familles. Elle s'occupe du processus de parentalité des troubles des interactions précoces et du développement psycho-affectif du bébé. Elle met en place des soins conjoints dans la relation parent-enfant.
- CMSMH, (Coordination Marseillaise Santé Mentale et Habitat). Lorsqu'une personne présentant des signes de troubles psychiques invalidants n'est pas prête pour une orientation vers des professionnels de santé, une équipe mobile peut se déplacer sur notre secteur afin de tenter une action de médiation vers le soin, avec une visée de maintien dans le logement.

La santé psychosomatique

L'infirmière établit de façon incontournable le lien corps / esprit à travers les problèmes aigus somatiques rencontrés et les souffrances psychologiques qui peuvent parfois leur être associées. Parfois, ces difficultés peuvent être invalidantes pour les personnes et représentent un frein important au parcours de réinsertion.

Dans ce cadre-là, un atelier d'accompagnement en sophrologie a été proposé pour une résidente, en 2025.

Les problèmes de santé aigus

L'Abri Maternel bénéficie de la proximité des hôpitaux, des cabinets médicaux libéraux, des pharmacies, des laboratoires, et des permanences médicales permettant de répondre de manière facilitée à nombre de besoins. Maintenir des liens privilégiés avec ces différentes structures permet alors de raccourcir les délais d'attente et de faciliter l'entrée dans un parcours de soin pour les personnes accueillies. Il peut être parfois observé des discriminations liées au statut social ou linguistique des personnes. En ce sens, le recours à un médecin traitant permet d'améliorer et de personnaliser les prises en charge médicales. Cependant, la pénurie de médecins généralistes et de pédiatres freine cet accès.

D'autre part, une attention particulière est portée lors de la programmation d'interventions chirurgicales. En effet, la succession des rendez-vous médicaux en milieu hospitalier, des bilans sanguins, et la préparation à l'anesthésie peuvent être des moments particulièrement angoissants pour les personnes. La signature du consentement éclairé a besoin d'être expliquée et accompagnée par l'infirmière. Avant que l'intervention ait lieu, un entretien est proposé au parent pour désamorcer des inquiétudes éventuelles, et à l'enfant afin qu'il puisse poser ses questions et verbaliser ses craintes.

Les problèmes de santé chroniques

Lors du premier contact avec les personnes hébergées, l'infirmière prend connaissance des maladies chroniques dont les résidents(es) souffrent. Comme pour les maladies aiguës, elle évalue leur ancrage dans un parcours de soins, leurs connaissances de la pathologie et leurs observances des traitements. Les pathologies chroniques retrouvées au sein de l'Abri Maternel peuvent être très diverses.

Dans le cadre des maladies chroniques, l'éducation en santé a une place centrale. Elle permet à la personne de ne pas subir son parcours de soins, en recevant des informations claires et adaptées. Les accompagnements physiques sont parfois indispensables afin d'atténuer les angoisses des personnes, et créer le lien avec les partenaires. La personne mise en confiance peut ainsi prendre des décisions éclairées pour elle-même et/ou pour son enfant.

Les situations de handicap

Avec l'aide de l'équipe et avec l'accord de la famille, l'infirmière évalue les répercussions de la maladie sur la vie quotidienne de la famille. Les référents sociaux accompagnent ensuite les familles à se mettre en lien avec la M.D.P.H. afin d'évaluer et reconnaître le handicap. Ainsi, les personnes peuvent éventuellement accéder à des aides financières et/ou humaines en fonction de la situation.

4 enfants ont pu bénéficier en 2025 de ce type de suivi dont un avec un partenariat renforcé avec la plateforme autisme de l'ARI (Association Régionale pour l'Intégration des personnes en situation de handicap), ainsi qu'une adulte.

Les addictions

L'équipe propose aux personnes concernées des orientations vers une association spécialisée, comme « Le Fil Rouge », le CSAPA (Centre de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Cependant, il est nécessaire que la personne soit en capacité de reconnaître sa situation d'addiction pour obtenir une adhésion vers ces orientations. Avec cette problématique complexe, la notion de médiation vers la santé est centrale.

En 2025, une personne a bénéficié de cet accompagnement spécifique auprès du « Fil Rouge ».

2. La santé des femmes

La périnatalité

La grossesse est un moment de recrudescence d'examens médicaux pour la femme enceinte et pour le fœtus. Cela peut alors générer certaines angoisses chez les femmes accueillies.

Il faut expliquer auprès des résidentes les bénéfices d'un suivi régulier de la grossesse tout en réaffirmant les droits de chaque personne à accepter ou refuser un examen. Toutefois, la répartition du suivi de la femme enceinte entre un grand nombre de professionnels de la santé ne permet que rarement une prise en compte adéquate de sa santé psychologique.

Nous observons parfois chez les personnes une méconnaissance de leur propre corps et de son fonctionnement, et ce manque de connaissance génère des angoisses importantes. La barrière de la langue, ainsi que les croyances culturelles et religieuses peuvent parfois également être un frein pour comprendre le déroulement et le contenu d'une consultation.

En lien avec la sage-femme de la PMI, un point est fait sur les examens, les orientations pour les suivis de grossesse, l'inscription dans une maternité, et sur les cours de préparation à la naissance. Des entretiens réguliers permettent de désamorcer des angoisses sur l'accouchement physiologique, la césarienne et sur l'anesthésie péridurale. Ils permettent également de rappeler les risques infectieux alimentaires et les conseils d'hygiène de vie et de nutrition, souligner les risques de l'automédication et de la consommation de drogues ou d'alcool.

En lien avec l'équipe enfance, le référent social et la psychologue, un étayage accru est mis en place pour préparer l'accueil de l'enfant : d'un point de vue pratique avec la préparation du matériel pour la valise de maternité et le matériel de puériculture, mais également pour évoquer l'impact de l'arrivée d'un nourrisson dans une fratrie.

Cet étayage autour de l'arrivée du bébé concerne toute l'équipe de l'Abri Maternel, et il est détaillé dans la partie Soutien à la parentalité.

En 2025, le travail autour de la périnatalité a concerné 21 femmes enceintes dont 8 femmes accueillies via le 115, ainsi que 5 naissances.

La grossesse est un moment de partage important avec les femmes accueillies car elle permet d'aborder la sexualité des femmes. La contraception, le consentement ou encore l'I.V.G. sont des points régulièrement abordés avec les femmes accueillies.

Pour les femmes victimes de violences, la grossesse peut faire ressurgir des angoisses liées aux épisodes de violences sexuelles, physiques ou psychologiques (notamment en cas de violences sexuelles et d'excision). Il faut donc être vigilant à cette parole et proposer si besoin une orientation vers un soutien adapté. Le chapitre « C- Violence Faites aux Femmes » détaille l'accompagnement réalisé auprès de ces dames.

Le suivi gynécologique

Lors d'un entretien individuel (dès l'arrivée de la personne), l'infirmière questionne le suivi gynécologique des femmes hébergées. Il est important de décentrer ce questionnement de la grossesse et de l'accouchement en abordant la sexualité et la gynécologie de manière globale. Cela permet donc aux femmes de se réapproprier leur corps souvent impacté par des parcours de violences et/ou de précarité. Le suivi gynécologique nécessite alors une prise en charge respectueuse du corps de la femme, c'est pourquoi il est nécessaire de s'entourer de professionnels de santé bienveillants et à l'écoute. Par exemple, il est souvent constaté qu'après une grossesse, la rééducation du périnée n'est pas réalisée. Le recours à des sage-femmes libérales, pratiquant généralement des séances plus longues, permet alors une meilleure adhésion des femmes aux soins gynécologiques et donc une réappropriation de leur corps.

Dans un même objectif, l'ouverture de la Maison des Femmes a été un réel levier dans l'accompagnement des femmes accueillies. En effet, la structure propose une prise en charge médicale, psychique, sociale et juridique de façon personnalisée. Ces parcours de soins s'adressent aux femmes victimes de violences physiques et sexuelles comme l'excision, avec possibilité de chirurgie réparatrice.

6 orientations vers la Maison des Femmes ont pu être concrétisées en 2025.

3. La veille sanitaire et la prévention

La veille sanitaire s'applique à tout espace de vie collective et permet de mettre en œuvre des actions en lien avec les problématiques rencontrées dans ces lieux de vie. La prévention se fait en fonction de chaque individu et de chaque famille, sur des thèmes comme l'hygiène dentaire, les soins gynécologiques, les conduites sexuelles à risques, l'alimentation et l'exposition aux écrans....

Pour les enfants, la mise en place d'un suivi médical par un pédiatre de ville et/ou par la PMI permet d'être en veille. Nous expliquons alors aux parents l'importance des vaccins, du suivi staturo-pondéral et du développement, ou encore la diversification alimentaire.

Pour les personnes à risque pour la tuberculose (les populations urbaines, les sujets en situation de précarité, les migrants...), si le dépistage n'a pas été fait, nous les orientons vers le CLAT (Centre de lutte antituberculeuse).

Lors des épidémies des infections saisonnières, le travail se porte sur les gestes barrières et les actions à mener autour des enfants. Des protocoles sont alors mis en place par l'infirmière afin de prévenir et limiter la transmission des virus comme pour la grippe, la gastro-entérite ou encore le syndrome pieds-mains-bouche.

De même, les actions de prévention des accidents domestiques réalisées au domicile sont relayées par chaque membre de l'équipe dès l'accueil de la famille, avec la remise d'un livret expliquant ces risques.

Les objectifs liés à la santé globale des familles sont également suivis grâce aux ateliers mis en place par l'ensemble de l'équipe éducative. En effet, la participation à ces ateliers renforce l'estime de soi, le bien-être, le vivre ensemble et la relation aux autres... Ainsi, les ateliers liés au sport, au bien-être ou au jardin sont souvent l'occasion d'évoquer les rythmes de vie, l'activité physique, ou encore l'équilibre alimentaire.

Pass et Médecins du Monde

En cas d'absence de couverture médicale, et selon leurs besoins, les personnes hébergées peuvent être orientées vers les différents services de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) : PASS maternité, PASS mère-enfant, PASS dentaire. Ces services bénéficient également d'une pharmacie pour permettre aux personnes d'avoir accès aux traitements médicamenteux sur prescription médicale.

Ces orientations se font régulièrement pour les personnes accueillies dans le cadre de la place 115, mais également en cas de rupture de couverture sociale pour certaines familles. Cela permet alors d'éviter une rupture dans le parcours de soin des personnes accueillies.

Au cours de l'année 2025, nous avons établi un partenariat avec le magasin d'optique « Droit de regard » afin que les personnes hébergées puissent bénéficier d'une monture de lunettes gratuite sur ordonnance médicale. Les personnes ayant l'AME ou la CSS peuvent en bénéficier.

Depuis quelques années, un partenariat avec « Audition Solidarité » est également mis en place. L'association propose un bilan auditif gratuit pour les personnes ayant l'AME ou aucune couverture médicale, et un appareillage auditif adapté si nécessaire.

4. Perspectives

- Maintenir, réactualiser et développer le partenariat sur le territoire.
- Conserver des liens réguliers avec la PMI.
- Ouvrir des espaces de paroles en groupe aux parents résidant à l'Abri Maternel, pour enrichir le travail de promotion de la santé psychologique et relationnelle.

C. LA QUESTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET L'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE DE L'ABRI MATERNEL

Introduction

La prise en charge des femmes et enfants victimes de violences est une mission centrale de l'Abri Maternel et représente un caractère prioritaire dans l'admission des familles. Ces violences peuvent prendre des formes diverses : conjugales, familiales, liées aux parcours migratoires, à des situations de prostitution, ou encore à des contextes d'errance.

Dès le premier contact, les personnes accueillies bénéficient d'une écoute attentive assurée par des professionnels formés à ces problématiques. Tout au long de son séjour, elles sont accompagnées par une équipe vigilante et engagée, attentives aux situations de violences vécues et à leurs conséquences.

1. Le cadre institutionnel et le travail d'accompagnement

a. Les outils institutionnels

Le cadre institutionnel a été pensé pour être garant de la sécurité et de la confidentialité des familles. Tous les jours de l'année et à toute heure sont présents des professionnels qui peuvent rassurer les résidentes et leurs enfants. Le travail en équipe permet d'assurer une vigilance sur les besoins repérés.

Le règlement de fonctionnement permet de respecter l'anonymat des résidents et leur sécurité. Les personnes venant rendre visite doivent donner le nom mais aussi le numéro du logement à l'accueil pour que l'accès lui soit autorisé. En effet, le fait que la résidente ait communiqué à sa visite son numéro de studio est en quelque sorte une garantie qu'elle accepte de la recevoir. Elle doit également venir chercher la ou les personnes en visite, ce qui évite aux personnes extérieures à la structure de circuler seules dans l'établissement.

Toute forme de violence au sein de l'établissement est proscrite. L'établissement dispose également d'un recueil des maltraitances. Les personnes sont informées de la présence de cet outil. Elles sont informées de leur possibilité de rédiger ou de se faire aider à rédiger tout évènement violent, ce qui entraînera obligatoirement une réponse de l'établissement.

Les professionnels de l'Abri Maternel sont tenus au respect du secret professionnel selon le règlement intérieur des salariés. Les nouveaux personnels, salariés ou intérimaires, sont sensibilisés à la question des violences conjugales et au respect du secret professionnel.

Un travail d'évaluation est réalisé dès l'entretien de préadmission où les cheffes de service apportent une attention particulière quant à la violence subie par la famille avant son arrivée.

Tous les membres du personnel travaillent sur les situations. Si une femme accueillie bénéficie d'une mesure de protection (éloignement ou autre), le personnel est informé, redouble de vigilance et transmet tout évènement inquiétant.

L'équipe éducative évalue la notion de danger dès l'admission et tout au long de l'accompagnement. Les réunions de régulation sur les familles permettent de croiser les regards sur les observations et l'accompagnement mis en place, et permet un réajustement constant. L'équipe assure également une veille professionnelle visant à rester attentifs sur les dispositifs et les évolutions légales.

30 femmes victimes de violences ont été accueillies en 2025

Les professionnels rédigent des notes d'information, voire des signalements lorsque la situation l'exige. Ils coordonnent le travail d'accompagnement avec les services de l'ASE et avec les autres partenaires extérieurs (PMI, AEMO par exemple).

8 enfants ont fait l'objet de l'envoi de notes d'information à la CRIP

L'Abri Maternel veille à la mise en sécurité des personnes victimes de violence. L'accompagnement s'adresse à la fois aux femmes, aux hommes et aux enfants. Les différents types de violences sont nommées explicitement (violence verbale, physique, psychologique, sexuelle etc...) pour aider les personnes à identifier ce qu'elles vivent. Il est essentiel de soutenir la personne à nommer le type de violences et dans le cadre de violences conjugales, l'équipe peut aider la personne à repérer les différentes étapes du cycle de la violence, ainsi que le phénomène d'emprise qui n'est pas toujours identifié. Lorsque cela le nécessite, des accompagnements sont proposés au dépôt de plaintes. Ils coordonnent les actions partenariales autour des situations individuelles. Des orientations sont faites vers des dispositifs en fonction de la singularité des accompagnements (AVAD pour le Téléphone Grand Danger, vers avocat pour des Ordonnances de Protection par exemple).

18 femmes ont été accompagnées à des dépôts de plaintes,

1 femme a été accompagnée par des professionnels à l'AVAD pour un retrait du téléphone grand danger en 2025

b. L'accompagnement des femmes victimes de violence

Le processus qui consiste à se reconnaître comme une personne ayant été victime de violences peut prendre du temps, s'avérer complexe et être un facteur de souffrance. L'équipe s'appuie sur ses compétences et son expérience dans la relation d'aide afin de soutenir et respecter le cheminement de chaque personne.

Les référents socio-éducatifs accompagnent les familles sur le plan social, juridique et administratif. L'accompagnement nécessite une priorisation des actions et une coordination entre les différents professionnels. Ils veillent à l'ouverture de droits en fonction de la problématique et favorisent la mise en lien avec des partenaires spécifiques.

Ils informent les personnes sur leurs droits, les procédures ou encore les recours possibles auprès des autorités compétentes. Ils assurent un soutien en les accompagnant en fonction de leurs besoins à leurs différents rendez-vous : avocats, médecins, médecine légale, commissariat, tribunaux...

20 femmes ont été accompagnées vers des avocats

Les professionnels travaillent en partenariat avec les intervenants sociaux des commissariats, afin que la déposition puisse être effectuée dans des bonnes conditions et dans le respect des droits de la personne. Lorsque les personnes sont prêtes à déposer une plainte, elles sont orientées vers des médecins ou la médecine légale afin de faire constater leur état de santé physique et psychique. Une coordination s'effectue avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire pour accompagner la personne pour qu'elle puisse bénéficier d'une prise en charge adaptée et singulière.

Pour les personnes victimes de violences durant leur parcours migratoire (Traite des Êtres Humains, Réseau de prostitutions...), l'équipe prend attache auprès de différents partenaires (avocats spécialisés droits des étrangers, CADE, SPADA, ESPACE...) afin de pouvoir les accompagner au mieux dans ces procédures spécifiques.

L'équipe des surveillants de nuit a un rôle spécifique sur ce champ de l'accompagnement, les peurs et anxiétés liées à de la violence éprouvée peuvent être réactivées pendant la nuit. Les surveillants de nuit doivent avoir une posture de disponibilité et d'écoute particulière auprès des familles accueillies. La liaison entre le service de jour et de nuit est indispensable pour la continuité de prise en charge (visites à domicile, rondes...).

Santé, soutien psychologique et reconstruction :

Les entretiens proposés aux personnes sont individuels et réalisés dans un cadre qui préserve l'intimité et la confidentialité : dans un bureau porte close ou au domicile.

La violence et ses conséquences sur les personnes font l'objet d'un questionnaire spécifique lors de l'entretien concernant la santé menée par l'infirmière peu après l'admission de la famille. En fonction du besoin de chaque personne, une orientation vers du soin peut être proposée.

L'infirmière de l'Abri Maternel est en lien avec la sage-femme de la PMI. Elles communiquent régulièrement sur l'accompagnement des femmes, ainsi que sur le fait que certaines résidentes privilégient un suivi en libéral. Elle est également en lien avec la Maison des femmes, et en particulier avec la psychologue. Elle participe régulièrement à des « staff » médico-psycho-sociaux organisé à l'Hôpital.

Les référents orientent les femmes vers les interlocuteurs appropriés en fonction de la situation. Il peut s'agir du CMP, psychologues libéraux, médecins, l'association OSIRIS, Solidarité Femme 13, la Maison des Femmes etc... Ces orientations sont travaillées en équipe en réunion, ou en équipe restreinte en fonction de la situation.

Lorsque la résidente a signé son contrat de séjour, la psychologue de l'association lui propose un rendez-vous pour se présenter et prendre un premier contact avec elle. D'autres rencontres pourront être organisées en fonction de la demande.

Dans le cadre d'entretiens, différentes formes de violences peuvent être évoquées. L'impact passé et présent sur les femmes et sur les enfants, de ce que la famille a vécu est exploré avec les femmes.

Lorsque les violences psychologiques sont repérées, elles ont souvent pour effet de laisser la cible de ces violences dans le doute de ses capacités à percevoir le monde, à penser pour elle-même ou à se sentir protégée. Les repérer et en expliquer les effets soulagent souvent la personne qui peut alors se poser et explorer plus tranquillement ce qu'elle a vécu, les traces que cela a laissé et travailler à sa santé et à celle de ses enfants.

La culpabilité complique souvent la dynamique des relations mère-enfants. Reconnaître cette culpabilité permet de se repositionner dans son rôle de mère et de comprendre différemment les moments de tensions avec les enfants. Les ressources internes et externes de la femme font aussi objet d'exploration commune dans le cadre des entretiens. Le sentiment de compétence maternel est soutenu ainsi que l'élaboration et la transformation de ce qui a été vécu pour pouvoir vivre au présent avec ses enfants.

Des évaluations de l'état psychique sont menées lorsque cela apparaît pertinent par ce qui émerge dans l'entretien ou suite à des transmissions de membres de l'équipe (par exemple pour repérer des états de stress post traumatique ou des tableaux dépressifs, troubles anxieux ou de crise suicidaire). Avec ces éléments, des orientations vers du soin thérapeutique à l'extérieur de l'Abri Maternel sont organisées.

Adaptation de l'accompagnement en fonction des situations singulières :

Si le cadre institutionnel permet de garantir la sécurité, l'Abri Maternel est également vigilant à ne pas s'enfermer dans un fonctionnement qui pourrait manquer de bientraitance. En effet, les personnes peuvent parfois bénéficier d'autorisations exceptionnelles de visites en dehors des horaires prévus dans le règlement de fonctionnement. Des extensions d'horaires de visite, par exemple, peuvent favoriser la prévention de la violence. C'est ainsi qu'une mère épuisée, mais disposant d'une personne de confiance, peut temporairement bénéficier d'un soutien dans le quotidien. Les autorisations exceptionnelles de visites en dehors des horaires habituels font l'objet d'une évaluation en équipe et avec la famille.

En parallèle, l'inclusion des pères et conjoints auprès des mères et enfants au sein du projet d'accompagnement induit également leur présence plus accrue au sein de l'établissement. Le fait que cela soit des hébergements regroupés permet aux équipes une présence et des actions de prévention en cas de conflits ou de violences. Par exemple, en 2025, l'équipe a dû intervenir autour d'un passage à l'acte violent de la part d'un père sur sa compagne. L'équipe s'est rapidement coordonnée et est intervenue auprès de la mère et de l'enfant présent. Les professionnels se sont également mobilisés autour des voisines qui ont été témoins et qui ont été éprouvées par cet événement, les renvoyant parfois à des violences subies dans leur parcours. Les effets de la violence ont

rendu victime non seulement la famille concernée, mais aussi les autres résidentes. Dans ce contexte, l'Abri Maternel, qui se doit de préserver la sécurité des personnes accueillies, a interdit l'accès de l'établissement à l'homme auteur de violence.

En 2025, sur 30 femmes victimes de violence, seulement 12 ont accepté d'être orientées vers un suivi thérapeutique

Lorsque la victime de violences refuse le soin, il est difficile de travailler certains champs avec elle. Ainsi, une dame peut reproduire un schéma répétitif, se maintenir dans un comportement de mise en danger d'elle-même ou de ses enfants. Se confronter à la souffrance nécessite une identification de la violence subie. En attendant, un travail pour soutenir les ressources individuelles est fait. Il permet d'aider la personne à mobiliser les ressources individuelles autour des compétences parentales et de le développer. Une veille professionnelle se poursuit par l'équipe autour de ces situations. Des accueils plus réguliers sont proposés en salle de jeux car les comportements des enfants peuvent être un levier des actions de prévention.

c. Le travail spécifique auprès des enfants

La prise en charge des familles victimes de violences concerne également le suivi des enfants.

En 2025, 42 enfants étaient concernés par la question des violences subies par leur mère

L'équipe veille à la prévention et au dépistage des troubles pouvant apparaître chez les enfants victimes de violences. Les cycles de la violence conjugale impactent fortement les enfants qui en sont témoins et victimes à part entière.

Repérages et observations :

Les accueils en salle de jeux permettent de connaître les enfants, de pouvoir observer et comprendre comment la violence est vécue, ce que le parent en dit, et comment il s'approprie des retours qui lui sont faits. Les observations et hypothèses sont partagées en équipe lors de la réunion, ainsi que sur des temps de travail dédiés à chaque famille. Le travail avec l'enfant est souvent un levier pour parler de l'impact des violences conjugales. Les axes d'interventions sont convenus avec la mère à qui il est également proposé un soutien autour de son rôle parental.

Accompagnement éducatif et psychologique :

Un travail d'équipe se poursuit ensuite en fonction des besoins de chaque enfant, en accord avec le parent. Une sensibilisation des femmes concernées est faite pour qu'elles puissent proposer des prises en charge précoces et spécifiques pour leurs enfants. Ces interventions peuvent se faire en salle de jeux ou à domicile.

Les professionnels proposent des entretiens avec le parent, et avec la présence de l'enfant, de manière à verbaliser les difficultés et valoriser les potentialités des membres de la famille.

L'équipe propose l'orientation vers un espace de parole pour l'enfant, ou vers un partenaire approprié pour traiter la question de la violence. Certains enfants accueillis peuvent être victimes de maltraitance de la part de leur(s) parent(s). Les professionnels sont attentifs au recueil de la parole de l'enfant et aux observations qui peuvent être faites. En cas de faits de violences effectives ou supposées, l'Abri Maternel alerte et informe les autorités compétentes (judiciaires ou administratives), en émettant un signalement ou une information préoccupante, pouvant entraîner des mesures d'assistances éducatives ou de protection immédiate.

En 2025,

6 enfants ont été accompagnés vers le CMPP

4 enfants ont bénéficié de visites médiatisées avec leur père

8 enfants ont fait l'objet de l'envoi d'une note d'information

9 enfants ont bénéficié d'une mesure AEMO

1 enfant a été concerné par une mesure de placement

Travail avec le réseau et les partenaires :

Une mobilisation des acteurs qui gravitent autour de la situation est effectuée par l'équipe. Les professionnels sont en lien avec les PMI, crèches, écoles, CMPP, lorsque la situation le nécessite. L'établissement participe, ou peut être à l'initiative de synthèses. Ces rencontres se font la plupart du temps avec l'accord de la famille. Néanmoins, certaines rencontres sont organisées (notamment avec l'ASE) même sans l'adhésion de la famille lorsque des inquiétudes sont formulées sur la santé et la sécurité de l'enfant, conformément aux missions de protection de l'enfance.

2. Les réflexions et aménagements en 2025

Travail en réseau avec les partenaires :

Les professionnels de l'Abri Maternel participent à des rencontres dans le cadre Réseau PVV organisés par le SIAO. Ce dispositif permet de rencontrer des partenaires et de connaître des dispositifs existants (par exemple « On bouge », « La Tresse », interventions de « Solidarité Femmes 13 »).

En 2025, les professionnels de l'Abri Maternel ont participé à 9 rencontres

En 2025, le travail s'est développé avec la Maison des femmes par le biais de rencontres avec les professionnels, de réunions en équipe pluridisciplinaire....

6 femmes ont été orientées à la Maison des femmes en 2025

Un travail en réseau s'est mis en place en 2025 avec l'équipe mobile périnatalité de l'Hôpital Sainte Marguerite.

Veille professionnelle :

Les temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle s'organisent mensuellement. Ils permettent aux professionnels de prendre du recul sur leurs interventions, d'ajuster leur posture et de mieux comprendre les mécanismes des violences, afin d'offrir un accompagnement plus adapté, sécurisant et respectueux des besoins des femmes victimes. Les ressources documentaires ou théorico-cliniques à disposition des professionnels de l'Abri Maternel permet de nourrir une posture réflexive sur le sujet et étayer sa pratique en lien avec les familles ayant vécu des violences.

Formations :

Les professionnels de l'Abri Maternel ont bénéficié de différentes formations durant l'année 2025. Les thèmes sont variés et ne sont pas toujours spécifiquement liés au traitement des violences conjugales. Néanmoins, certaines formations ont permis de faire des liens et de remobiliser l'équipe sur des aspects pouvant améliorer la prise en charge des victimes.

C'est le cas de la formation collective sur la « Bientraitance » à laquelle ont participé les référents sociaux et certains membres de l'équipe enfance. Elle a permis de réfléchir à l'accueil des personnes sous un nouveau prisme, et de se rendre compte que certains fonctionnements étaient à améliorer pour la prise en charge des personnes victimes de violence.

En 2025, deux professionnels (réfèrent et infirmière) ont participé à la formation « travailler avec un interprète » avec l'association OSIRIS. Cette formation concourt à améliorer l'accompagnement des publics allophone, ayant souvent un parcours traumatique.

Une référente a réalisé une formation sur la « Sensibilisation à l'intervention systémique », dans l'objectif de mieux appréhender l'environnement d'une personne (famille, relations, contexte social...) afin d'apporter une aide plus adaptée et globale. Cette approche est particulièrement pertinente dans des contextes de violence.

Une salariée de l'accueil a participé à la formation « Développer sa performance relationnelle, et son intelligence émotionnelle ». Cela participe à améliorer l'accueil des personnes, et notamment celles victimes de violence.

Une référente a suivi une formation concernant « l'estime de soi ». La réflexion a permis de travailler sur les mécanismes qui entraînent un processus de « mésestime » de soi. Cette éducatrice a acquis des outils et supports pour travailler à inverser le processus.

La formation « Approche des troubles psychiques des personnes accompagnées dans les ESSMS » a été réalisée par un réfèrent. Il a été sensibilisé à la problématique de la santé mentale du public accompagné. Les personnes victimes de violences, ou de violences conjugales peuvent développer des troubles psychotiques. Dans la mesure où les violences génèrent du stress, la peur et l'anxiété fragilisent l'estime de soi des personnes qui sont victimes. Il est important pour les travailleurs sociaux d'être vigilants dans l'accompagnement des publics pour repérer et orienter vers des partenaires spécialisés.

a. Faire perdurer les ateliers en interne

Des ateliers sont réfléchis pour permettre de favoriser un travail sur l'estime de soi. L'objectif est de permettre à la personne de reprendre confiance en elle et de s'émanciper du statut de victime dans lequel elles ont pu être figées par l'auteur ou les procédures engagées.

Les ateliers « bien-être » et « sport » permettent aux femmes de prendre du temps pour prendre soin de leur corps et de leur esprit, tout en partageant un temps de rencontre avec d'autres résidentes.

L'atelier « jardin » permet aux femmes de contacter la nature, de se ressourcer, et de valoriser les compétences de chacune, parfois mises à mal par les violences.

De manière transversale, un travail de « maillage » est effectué par l'équipe pluridisciplinaire. Il permet de faire du lien entre les observations et les propositions d'action. L'objectif demeure d'articuler les interventions tout en étant attentifs aux besoins des personnes. Malgré tout, nous observons que, même lorsque les personnes manifestent un intérêt pour une action, il faut parvenir à mettre en avant les bénéfices pour elles, les motiver, les relancer pour s'inscrire, leur donner des invitations, et leur rappeler le rendez-vous le jour même. En effet, les personnes ayant connu de la violence sont parfois focalisées sur la satisfaction de leurs besoins immédiats (logement, nourriture, santé). Cette urgence réduit souvent leur capacité à planifier. De plus, le stress mobilise une grande partie des ressources cognitives, limitant la capacité à réfléchir à long terme. Le processus de domination et de maintien de la peur sur la victime active en permanence le système de défense du cerveau, ce qui a pour effet d'affecter les compétences cognitives de la personne. Ce travail de mobilisation nécessite, à chaque atelier, une réflexion afin de ne pas infantiliser le public qui est constitué d'adultes en capacité de comprendre les enjeux et d'exprimer leurs propres choix. L'acte de relancer certaines personnes se fait donc en fonction des derniers échanges que nous avons eu avec elle et de la pertinence.

b. Renforcer l'accompagnement des couples

Depuis plusieurs années, l'équipe éducative a mené une réflexion sur l'accompagnement des couples au sein de l'institution. Des problématiques de violence conjugale peuvent être détectées pendant la prise en charge. En 2020, il a été décidé de mettre en place une référence pour chaque membre du couple, et non plus par famille. Ceci permet de limiter les effets d'une éventuelle emprise d'un adulte sur l'autre et de proposer un interlocuteur privilégié à chacun. Cela permet d'individualiser l'accompagnement, les demandes, sans pour autant empêcher les demandes communes. Si les professionnels constatent globalement un effet positif sur les familles, il semble important de pouvoir effectuer un bilan en équipe sur la pertinence de ce choix, et de prévoir éventuellement des adaptations.

3. Perspectives

- L'équipe pourrait en 2026 mener une réflexion sur les modalités d'accueil et de prise en charge des couples par le biais d'une formation.
- Pour les familles victimes de violences, leurs paroles lorsque l'accès au logement se concrétise, viennent révéler des réticences, peurs et inquiétudes. Ces discours sont régulièrement formulés autour du sentiment d'insécurité dans l'environnement extérieur, du manque de confiance en leur capacité à vivre seule, sans professionnel à proximité, de se séparer du cadre protecteur de l'institution. L'hypothèse est que le parcours de violence vient limiter les capacités d'actions de l'individu. Cela peut en devenir un frein à l'accès au logement. Dans ce cas, le processus d'autonomisation de la personne dans l'accompagnement peut s'avérer complexe. La prise en compte de cette spécificité dans l'accompagnement vers le logement en mettant l'accent sur la reprise du pouvoir d'agir est indispensable. Un travail de réflexion est à mener sur les conséquences de la violence au moment du départ et sur les axes de travail à améliorer.

D. DROITS, CITOYENNETE

Une des actions principales de l'association est d'encourager les démarches des résidents vers l'extérieur, pour leur permettre de s'insérer sur le territoire et de favoriser l'inclusion dans la société. Pour mener à bien cette action, les professionnels de l'Abri Maternel activent et développent un réseau de dispositifs et de partenaires au service de l'insertion des personnes accueillies.

LES GRANDS AXES DU PROJET INSERTION

L'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire vise prioritairement à permettre aux résidents l'accès ou le maintien des droits fondamentaux.

L'évaluation de la situation administrative générale réalisée dès la demande d'admission et la prise en compte des demandes et des besoins de la famille tout au long de son séjour permettra de déterminer, avec elle, les objectifs de son projet.

Les axes de travail se déclinent autour de l'accès au droit du séjour, aux ressources, à l'emploi, à la santé, à la justice et au logement. Les différents axes sont déclinés ci-dessous.

1. L'accès au droit au séjour



La régularité du séjour est l'élément conditionnant les modalités d'accès aux droits communs. Le droit au séjour est connu dès la première demande d'admission de la famille.

En 2025 sur 68 familles, 11 étaient en situation irrégulière. Leur temps de séjour en situation irrégulière est en moyenne de 5,5 ans.

La diversité des problématiques des familles accueillies sur le territoire impacte les démarches d'insertion. Les professionnels sont donc amenés à s'informer sur les différents statuts et procédures en droit des étrangers.

L'équipe sollicite son réseau et notamment le Centre d'Accès au Droit des Etrangers (CADE), le Point Appui Etranger, le Centre Inter-Mouvement Auprès Des Evacués (CIMADE), ainsi que le Centre d'Informations du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF), ESPACE (Espace de Soutien aux Professionnels de l'Accueil et du Conseil aux Etrangers).

La régularité de la situation de la personne à l'admission ne préjuge pas du caractère pérenne de celle-ci. Cela peut donc avoir des conséquences sur les projets des familles et une incidence sur la durée du séjour, qui s'en trouve allongée. En 2025 les personnes en situation irrégulière sont présentes en moyenne depuis 2,7 ans. Parmi elles, 3 de ces familles, ont une durée de séjour de plus de 7 ans.

En 2025, sur l'ensemble des familles de nationalité étrangère, 69.6% possédaient un titre de séjour (majoritairement « vie privée et familiale »).

En 2025, 25 % des familles présentaient une situation administrative précaire (récépissés successifs). Dans l'ensemble, 32 % des familles ont eu recours à un avocat concernant leur situation administrative. 4 personnes accueillies étaient sous OQTF.

Le temps de la procédure de régularisation de la situation administrative impacte aussi l'accès à des ressources durables. Ce qui peut entraîner une dépendance financière de la famille auprès de l'Abri Maternel (distribution de tickets service, tickets de transport, interprètes...) et auprès d'autres services (CCAS, MDS) ou associations caritatives.

De longues démarches sont nécessaires pour obtenir :

- Une régularisation pérenne sur le territoire
- Une insertion par l'emploi
- Un accès aux modes de garde (crèche ou assistante maternelle)
- Une indépendance financière
- Une insertion par l'accès au logement autonome
- Un accès à la citoyenneté

Fréquemment, cela induit :

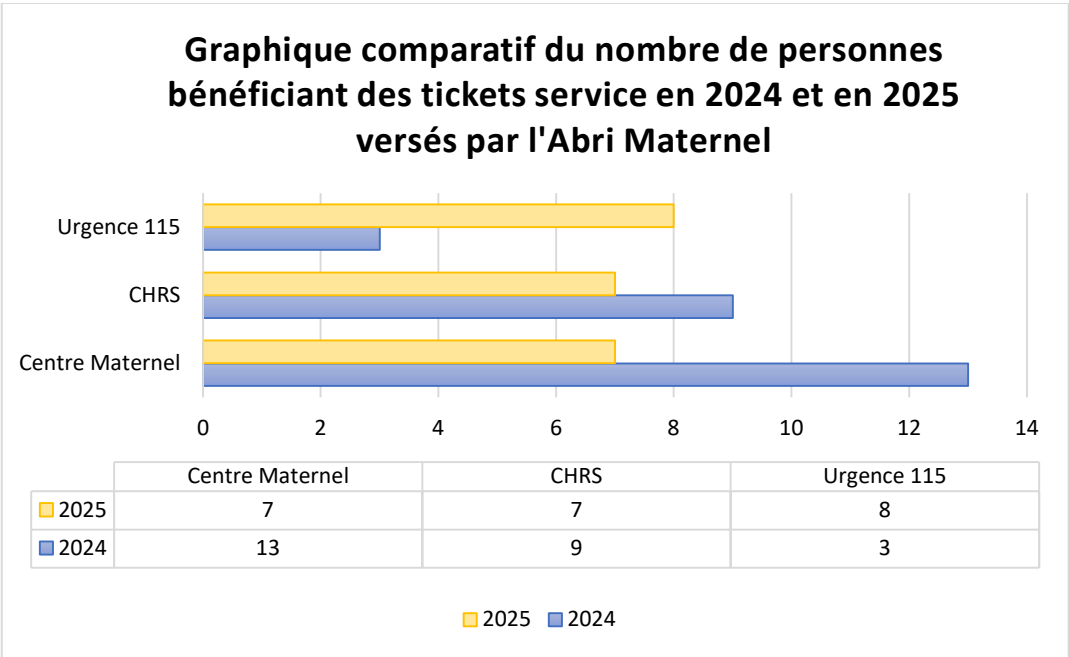
- Une démobilisation de la famille, un état de démoralisation chez la personne
- Une difficulté dans le déroulement de l'accompagnement social.

2. L'accès aux ressources



A l'accueil de la famille, le référent socio-éducatif effectue l'évaluation de la situation administrative, économique, et la potentialité d'accès aux dispositifs de droits communs. En fonction du statut de la situation administrative, la famille peut être confrontée à une interruption du versement des prestations sociales.

En 2025, sur l'ensemble des résidents présents dans la structure, 23% des familles ont été sans ressources contre 15 % l'année précédente. Elles ont ainsi bénéficié de tickets services à raison d'une fois par semaine, afin de répondre à leurs besoins alimentaires et d'hygiène.



Au cours de l'année 2025, 11 familles ont eu des coupures temporaires de ressources, le plus souvent liées aux délais de traitement des renouvellements de titre de séjour qui ont entraîné la suspension du droit aux prestations sociales. En revanche, d'autres familles, grâce à leur régularisation, ont pu accéder à des ressources. Par contre, certaines d'entre elles sont entrées sans ressource à l'Abri Maternel et cette situation se pérennise en l'absence de régularisation.

Les familles ont également été orientées vers des organismes ou associations permettant la délivrance d'une aide financière et/ou matérielle : 18 AFASE ont été obtenues auprès des MDS pour financer des frais de crèche, de centre aéré ou pour la rentrée scolaire. 21 familles ont été orientées vers les différents organismes : Restaurants du Cœur, le Secours Populaire, la Croix Rouge et/ou le CCAS pour des Chèques d'Accompagnement Personnalisé.

En 2025, 7 familles ont pu bénéficier d'un repas à 1€ par personne avec le Restaurant Le République. Le partenariat avec l'association « La Petite Lili » s'arrête pour 2026. En octobre 2025, à la suite d'une réorganisation, de l'association de ces activités pour des raisons économiques, l'association « La Petite Lili » a mis un terme à ses engagements, incluant notre partenariat.

3. L'accès à l'insertion socio-professionnelle



Accéder à la formation ou à l'emploi nécessite de prendre en compte la situation familiale dans son ensemble.

- En fonction de la situation administrative des personnes accueillies, les personnes sont informées de leur droit pour l'emploi, la formation rémunérée ou non, une orientation est proposée vers divers partenaires ou réseaux comme France Travail, Mission Locale.
- Le Pôle Insertion par le biais de l'Agent Développement Local Insertion (ADLI) du secteur fait partie des principaux partenaires. L'ADLI renseigne sur les dispositifs d'insertion pour les bénéficiaires du RSA et propose une aide pour la construction des CER. L'Abri Maternel étant agréé pour l'instruction des Contrats d'Engagement Réciproque.

Pour favoriser l'autonomie des personnes, un repérage du réseau de transports est proposé. Une prise en charge des titres de transports pour les personnes sans ressources est organisée, ainsi que la demande de la gratuité des transports Via pour les CER.

Lorsque les personnes ne maîtrisent pas la langue française, elles sont orientées vers le réseau associatif spécifique à l'apprentissage de la langue française (La Fraternité la Belle de Mai...) et/ou vers des formations agréées par les dispositifs d'accès à l'emploi. Les listes d'attente pour intégrer une formation linguistique sont de plus en plus longues.

Lorsque les personnes ne connaissent pas l'outil numérique, une orientation vers des dispositifs de formation tels que l'ADPEI ou Emmaüs Connect est faite, ainsi qu'une sensibilisation régulière à l'outil. Les familles hébergées à l'Abri Maternel ont un libre accès à quatre ordinateurs situés dans une salle commune. Des bornes Wifi ont été installées sur chaque étage d'habitation, leur permettant d'avoir accès à internet dans leur domicile.

Pour que les familles puissent avoir accès à un mode de garde pour leurs enfants, l'Abri Maternel a renouvelé en 2025 plusieurs conventions avec certaines crèches et alimente une dynamique de réseau importante avec ces établissements dans le but de favoriser au maximum l'accueil des enfants. Des points réguliers sont effectués avec les crèches pour pérenniser ces partenariats.

Quelques chiffres

En 2025, 3 résidents ont bénéficié d'une formation, majoritairement linguistique auprès d'associations ou financées par France Travail.

En 2025, 24 des personnes hébergées avaient un emploi (intérim, CDD, CDI, CDDI auto-entreprise) et 12 personnes ont suivi une formation qualifiante pour la plupart en alternance. Ce qui représente 52% des familles accueillies. 33 personnes sont inscrites à France Travail dont 4 ont bénéficié d'un accompagnement global et 7 par la Mission Locale.

Les réflexions autour du projet professionnel sont posées lors de l'élaboration du Projet d'Accompagnement Individuel entre la personne accueillie et l'équipe. Le projet professionnel de la personne est un axe principal de son Projet d'Accompagnement Individuel. Il est évalué et actualisé avec elle tout au long du séjour.

4. L'accès à la santé



L'ouverture et/ou le maintien d'une couverture médicale est un droit fondamental. L'équipe veille et intervient si nécessaire pour l'obtention ou la régularisation des droits d'accès aux soins dès l'admission de la famille.

Il faut noter que les délais de traitement des dossiers d'ouverture des droits peuvent être longs et parfois entraîner une rupture d'accès aux soins. Concernant les personnes sans droits ouverts pendant une certaine période, une orientation vers les services de la PASS est organisée. Notre partenaire, la pharmacie la plus proche de l'établissement, accepte d'avancer les médicaments prescrits. Les frais occasionnés sont ensuite réglés par la famille dès l'obtention de la CSS ou de l'AME.

En 2025, 85.3 % des résidents bénéficiaient de la Couverture Santé Solidaire (CSS) dont une personne avec participation financière, 14.7% de l'AME et 5.9 % d'une mutuelle privée :

L'accès à la santé passe également par la reconnaissance de certains handicaps. Nous accompagnons les familles au soutien et à la réalisation des dossiers MDPH pour des demandes ou des renouvellements. En 2025, 1 première demande pour un adulte a été réalisée auprès de la MDPH, 2 premières demandes pour enfants ont été réalisées. Il y a 2 demandes de renouvellements qui ont été envoyés à la MDPH, celles-ci concernent uniquement les enfants.

7 enfants ont été orientés vers différents dispositifs adaptés à leur situations (CAMSP, CMP, CMPP, IME, SESSAD, orthophoniste) et 5 enfants bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

5. L'accès à la justice liées aux droits des femmes et de la famille



Les familles sont soutenues pour faire valoir leurs droits.

La démarche la plus courante est le recours au Juge des Affaires Familiales (JAF) qui fixe les conditions d'exercice de l'autorité parentale et des droits de visite, d'hébergement, etc.... lorsque les parents sont séparés.

En 2025, il y a eu 17 procédures auprès du JAF. Dans le cadre de ses procédures, les résidentes sont accompagnées par un avocat.

Les procédures JAF sont demandées par différentes institutions (bailleurs, CAF,) pour que les personnes puissent obtenir des droits.

En 2025, 45.5 % personnes étaient accompagnées dans le cadre des violences conjugales (réf partie C « violences faites aux femmes »).

Lorsque la situation le nécessite, l'équipe éducative met en contact les familles avec des associations spécialisées telles que l'AVAD, le CIDFF, Solidarité Femme 13 et la Maison des femmes.

En 2025, 10 familles ont été orientées vers ces dispositifs.

Les familles sont accompagnées dans la constitution des dossiers de demande d'Aide Juridictionnelle.

Selon les besoins des personnes, l'accueil des enfants en salle de jeux pendant les audiences ou les longues attentes au Commissariat sont prévues.



6. L'accès au logement

L'accès au logement de droit commun est une des missions inhérentes à la réinsertion des familles accueillies au sein de l'Abri Maternel.

Un poste de référent logement assure cette mission en coréférence avec les référents socio éducatifs ainsi que l'équipe enfance, la psychologue et l'infirmière. Cette thématique est évoquée avec la famille dès son arrivée et tout au long de son séjour.

Il s'agit d'évaluer en continu chaque situation en matière d'accès, de maintien et de projection dans un habitat autonome. Effectuer et suivre l'ensemble des démarches inhérentes à l'accès au logement, délivrer les informations en matière de droit d'accès au logement et sur les principaux dispositifs existants. Une évaluation écrite concernant le projet locatif et social est systématiquement rédigée afin de pouvoir renseigner les bailleurs et les opérateurs logement le mieux possible sur le projet de la famille.

Il s'agit également d'intervenir au domicile des familles afin d'accompagner à l'habitat, sensibiliser à la sécurité, la consommation d'énergie, l'organisation des espaces, l'hygiène.

Il s'agit enfin d'être en lien réguliers avec le réseau et des partenaires dédiés au logement tels que le SIAO 13, le service logement de la Préfecture et de la ville de Marseille, les différents bailleurs mais également avec des acteurs associatifs comme l'ADIL, le Comité de Veille DALO, ESF Service, et des avocats spécialisés.

Evolutions

Le tableau d'affichage des offres SIAO, expérimenté depuis 2024 poursuit sa mission de consultation en temps réel des propositions de logement du SIAO.

En 2025, 144 offres adaptées aux situations des familles ont été partagées sur le tableau d'affichage. Parmi l'ensemble de ces offres, 79% étaient des IML, 12.5% des Logements sociaux, 7% des Résidences Sociales. 29 candidatures ont été réalisées par les familles éligibles aux offres SIAO. 4 ont aboutis à une sortie en logement autonome dont 3 en Inter médiation Locative.

Il est à rappeler que, pour chaque famille éligible à l'accès au logement, une demande d'insertion sur le SIAO est créée et actualisée avec la rédaction d'une évaluation globale du projet logement. Tous les 6 mois, cette évaluation est mise à jour. Tous les 3 mois c'est la demande d'insertion qui est mise à jour.

La collaboration avec un avocat spécialisée dans le droit DALO a pu se poursuivre en 2025 et un nouvel atelier sur le droit DALO a pu être de nouveau organisé avec les résidentes volontaires. 13 demandes de priorité DALO ont été effectuées en 2025, 7 familles ont pu se voir attribuées le statut de priorité par le DALO. Les autres sont encore en attente début 2026 du traitement de leur dossier.

Sur les familles qui ont séjournées à l'Abri Maternel en 2025, 14 étaient reconnues prioritaires par le DALO. 45% des sorties en logement social en 2025 ont découlées d'une proposition via le contingent préfectoral.

Les freins repérés en 2025

- Cette année, comme l'année précédente, nous avons constaté des délais d'attente importants entre la proposition d'un logement et l'organisation de la CAL par le bailleur concerné : plus de 5 mois.

Le délai d'attente entre l'attribution du logement et la signature du bail pour cause de travaux et divers a pu également être allongé.

Lors de ces périodes d'attentes, les familles ne peuvent activer d'autres candidatures de logement et cela peut compromettre leur dynamique d'insertion.

- La crainte de se voir attribuer un logement dans un quartier très sensible de la ville de Marseille est encore présente dans le discours des personnes. Néanmoins la rencontre avec l'avocat spécialisé en droit DALO et l'accompagnement au quotidien sur les localisations a permis de déconstruire certains a priori.
- Les délais de renouvellement des titres de droits au séjour ont pu également ralentir les démarches d'accès au logement. Certains se voyant refuser l'instruction de leur demande DALO faute de titre de séjour édité dans les temps. 5 familles ont été concernées par cette situation, constituant une moyenne de 10 mois de suspensions de leurs droits à l'accès au logement.

Les logements du secteur privé

- L'accès au logement dans le secteur privé reste particulièrement difficile au regard des conditions de ressources et de garanties importantes demandées.

L'offre IML a pu permettre à certaines familles d'y accéder par ce dispositif (4 familles en 2025). Pour autant l'insécurité produite par l'absence de garantie du glissement de bail à la fin du contrat d'IML a été un frein important pour les candidatures des familles.

En 2025, 2 familles ont pu accéder à un logement en secteur privé par leurs propres moyens.

FSL : Accès et Accompagnement vers la sortie du centre d'hébergement

En 2025, suite à nos constats de l'année précédente sur le temps très long de traitement des dossiers FSL (plus de 12 mois de délais de traitement), l'équipe a privilégié l'orientation de cette démarche sur des acteurs sociaux du territoire du nouveau logement afin que le suivi puisse être effectif une fois le FSL traité. Néanmoins en fonction des situations individuelles, 3 FSL accès ont pu être instruits pour des familles sortantes en 2025. Ils sont toujours en attente de réponse début janvier 2026.

L'accompagnement au logement se poursuit une fois le logement attribué sur l'ensemble des démarches inhérentes à l'entrée (souscription d'assurance, de contrats énergies, relations avec les gestionnaires des résidences, demandes d'Allocations Logement, aide à l'organisation du déménagement et emménagement).

L'isolement de certaines familles a pu être un frein au déménagement. Cela a demandé à l'équipe un nouvel état des lieux des partenaires et réseaux soutenant. Une convention avec l'association « Une Voix pour elle » a pu être signée de façon à faciliter le déménagement des familles qui avaient été victimes de violences conjugales durant leur parcours de vie. D'autres associations, comme le Secours Populaire avec le dispositif « Impulse Toit » ont pu être sollicitées.

Une fois la famille installée, un lien peut se maintenir pendant plusieurs semaines à travers des rendez-vous, échanges téléphoniques et visites au domicile afin de consolider l'intégration dans le logement.

7. Le droit à l'hébergement

Au sein du centre maternel, plusieurs familles sont en situation irrégulière (l'inconditionnalité de l'accueil). En 2025, 2 d'entre elles n'ont pu accéder à une régularité sur le territoire leur ouvrant le droit aux ressources et aux démarches d'accès au logement avant les 3 ans de leur enfant, échéance de fin de prise en charge.

L'Abri Maternel a ainsi accompagné ces 2 familles à recourir au DAHO, tout en alertant l'opérateur SIAO de la nécessité à une orientation en CHRS et travaillant également avec les familles des possibilités d'hébergement par le réseau extérieur. Ces deux familles ont également pu obtenir des dérogations de 6 mois du département pour attendre une orientation en CHRS. A ce jour, elles sont toujours en attente de proposition de réorientation.

En 2026, d'autres familles sont pressenties à la même situation faute de démarches d'accès au logement possible dans les temps impartis du Centre Maternel.

L'équipe a pu observer que ce risque de rupture de parcours et d'une mise à la rue (orientation urgence 115) venait mettre en péril l'accompagnement autour de la protection de l'enfance, des besoins des enfants, l'insertion des parents et le parcours des familles.

Au sein des CHRS, par instruction de la circulaire du 24 juillet 2025, le directeur adjoint de la DDETS des Bouches du Rhône (BDR) a adressé le 24 octobre 2025 aux différentes structures d'hébergement la demande du Préfet de Région pour les BDR d'accroître de 30% les sorties positives du parc d'hébergement et de logement accompagné d'ici la fin de l'année 2026.

Le courrier détaille le plan d'action préparé en octobre 2025. Les quatre axes de ce plan d'action présenté aux structures d'hébergement sont :

- Identifier les personnes en long séjour (2 ans et plus) dans l'hébergement et en situation administrative d'accéder au logement et à l'emploi
- Mobiliser de manière coordonnée l'offre de solution existante en matière de logement, d'emploi et de santé
- Responsabiliser les personnes hébergées et accompagnées
- Accompagner les acteurs

En 2025, 1 famille s'est maintenue sur une place CHRS, malgré la résiliation de son contrat de séjour en septembre 2024 (refus de plusieurs attributions de logement adapté à la composition et aux ressources de la famille). Suite à ce plan d'action, les services de la DDETS ont inscrit cette famille sur les commissions de « fluidité ». Nous avons dû mettre en place, au cours de l'année, un accompagnement spécifique auprès de cette famille afin de trouver une solution la plus adaptée. Cet accompagnement s'est réalisé avec la collaboration du SIAO 13 et le service compétent de la DDETS.

8. [Veille sociale et documentation](#)

- Des formations sont fréquemment proposées aux professionnels au sein de la structure mais aussi sur l'extérieur. En 2025, l'équipe éducative, les veilleurs de nuit et les agents d'accueil ont participé à une formation sur la bientraitance.
- Un dossier « Com équipe » a été créé sur le serveur commun. Cet outil permet de partager et de centraliser les comptes-rendus des réunions et des formations, de la documentation, et recense les dispositifs existant chez les différents partenaires.
- Une bibliothèque à destination des professionnels a été mise en place en 2023, afin de nourrir cette veille sociale.
- L'Abri Maternel est abonné à une revue spécialisée qui permet aux équipes de suivre les actualités de politiques publiques ainsi que les différents mouvements sociaux du territoire.
- En 2025, il y a continuité de la participation des professionnels au webinaire organisé par la CAF qui permet d'assurer une veille sur l'évolution des différents dispositifs. L'équipe participe également à différentes réunions de travail avec divers partenaires (plateforme PVV, Uriopss ...).

9. [Perspectives pour 2026](#)

- Maintenir et développer le travail en réseau et partenariat sur tous les champs de l'insertion (emploi, formation, situation administrative, mode de garde, santé, logement...)
- Participer à la formation prévue en septembre 2026 sur la thématique du droit des étrangers
- Une convention de partenariat devrait être signée avec le CRIA pour bénéficier de ressources en matière d'illettrisme, d'analphabétisme et d'innumérisme.
- La convention RSA sera renouvelée avec le pôle insertion pour permettre aux professionnels de maintenir l'instruction des formulaires de CER, en absence de partenaires extérieurs mobilisables.
- L'équipe éducative travaille sur un outil d'auto-évaluation des compétences des familles.

E. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES USAGERS



Au sein de l'association Abri Maternel, la personne accueillie a le statut de résident. Ce statut commun n'efface pas pour autant la particularité et la singularité de chacun d'eux : histoire de vie, cultures, langues, situations familiales et conjugales différentes avec des problématiques diverses d'insertion. La difficulté est de faire participer les résidents à la vie et au fonctionnement de l'établissement. Cela impose aux professionnels de respecter chaque résident avec ses capacités, ses demandes, ses besoins, ses fragilités, son rythme afin de l'amener à se penser dans une dynamique collective. C'est un enjeu social dans la mesure où participer à un collectif peut contribuer à inverser des spirales de désocialisation, d'isolement et de repli sur soi.

A l'Abri Maternel, cette citoyenneté est favorisée :

- Au travers de propositions d'activités et sorties (mer, cinéma...), ayant pour objectifs le partage mutuel de compétences et de connaissances, l'ouverture sur la culture, le territoire urbain et l'environnement naturel.
- Au travers d'instances d'expression et de participation, qu'elles soient prévues par la « loi 2002-2 » (CVS, registre de recueil des plaintes et réclamations, enquêtes de satisfaction...) ou bien issues d'initiatives institutionnelles (réunions de résidents, groupes de paroles, ateliers à thème...).

Activités et sorties : des propositions qui favorisent la participation

1. Echanges de compétences, partage de connaissances

Ces propositions ont pour objectifs de favoriser la remobilisation à travers l'activité collective, et la confiance en soi, par la valorisation et l'échange de compétences. Cela concourt à renforcer le « pouvoir d'agir ». Au cours de l'année 2025, plusieurs ateliers collectifs ont été pérennisés au sein de l'établissement. La participation et la motivation des personnes ont permis aux professionnels de proposer différents modes d'expression : Corporel, jardinage...

Le « Pouvoir d'Agir » individuel pris dans une dynamique collective guidée et accompagnée a permis la réalisation de productions variées de qualité, animées par le plaisir de partages, de savoir-faire et de savoir-être.

Atelier jardin



Cet atelier « jardin » qui a vu le jour en 2020, consiste à mobiliser toutes les personnes présentes à l'Abri Maternel autour d'un projet de partage d'un lieu collectif, « mini jardin partagé » mis à disposition des familles et des salariés.

Sur l'année 2025, 9 ateliers ont été organisés avec pour objectif de rassembler les personnes pour effectuer des plantations et entretenir les jardinières et fleurir les espaces collectifs.

Une invitation est adressée à l'avance aux personnes concernées. En moyenne, sur les 10 personnes inscrites et s'étant engagées dans l'action, chaque atelier a été honoré par 4 à 9 personnes.

Dans une dynamique d'évolution de l'atelier jardin, nous avons souhaité engager une perspective de travail en partenariat avec une autre association. Nous avons pu organiser une collaboration avec « Les jardins de la Frat ». (Association « La Fraternité de la Belle de Mai ») pour enrichir le projet. Au cours de l'été 2025 les participantes de l'atelier jardin ont pu visiter avec les professionnels de l'Abri Maternel le jardin partagé de la Fraternité Belle de Mai. Suite à cette visite, deux résidentes se sont rendues par la suite en autonomie au jardin de cette association à plusieurs reprises.

Atelier bien-être



Cet atelier a été pensé pour permettre aux mères de famille d'avoir un espace de détente et de bien-être, une heure dans le mois sans la présence de leur(s) enfant(s).

Cet atelier est proposé par une ou deux professionnelles, suivant les soins proposés, axés principalement autour de la beauté et la relaxation avec des temps de soins spécifiques (soins du visage, manucure...) ou des temps de travaux pratiques (création de produits de beauté baume à lèvres, masque...). L'ambiance de la salle est adaptée à l'activité prévue : lumière tamisée, musique douce/relaxante, collations, tapis et oreillers au sol...

Les principaux objectifs sont :

- Prendre soin de soi / se réapproprier son corps
- Se relaxer, s'évader du quotidien
- Acquérir des postures, un savoir-faire à reproduire chez soi
- Echanger des savoirs, créer du lien.

En 2025, 7 ateliers bien-être ont eu lieu, avec une moyenne de 3 à 4 participantes par atelier. En 2025, 11 familles ont participé à l'atelier bien-être.



Atelier sport

L'atelier sport est proposé aux familles qui souhaitent bénéficier d'un temps sans leur enfant autour d'une séance de renforcement musculaire. Il s'agit d'un enchaînement d'exercices assez doux, adaptés au niveau et aux capacités physiques des personnes présentes.

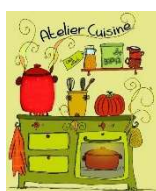
Ces temps de sport permettent aux mères de se recentrer sur elles-mêmes, de bénéficier d'un espace où elles peuvent se réapproprier leur corps via une activité physique. Elles peuvent aussi refaire certains exercices chez elle, et échanger entre elles sur ceux qu'elles veulent refaire la séance d'après.

Les participantes qui reviennent tous les mois peuvent dire que ces séances de sport renforcent l'estime de soi et apaisent les angoisses.

En 2025, 4 ateliers sport ont eu lieu, avec une moyenne de 3 participantes par atelier soit 7 familles

D'autre part, l'équipe a soutenu les familles qui le souhaitent à participer à la course pédestre la « Marseillaise des Femmes ». Cette année les professionnels (sur la base du bénévolat) ont proposé de réaliser la garde des enfants au sein des locaux de l'Abri Maternel, pendant le temps de la course.

En 2025, 5 résidentes ont participé à la course et ont été accompagnées par un professionnel.



Atelier cuisine

En 2025, deux professionnelles ont participé à une formation « CODEPS » Mettre en place des ateliers cuisine auprès de groupe d'adultes ». L'objectif de cette formation est de remettre en place l'atelier cuisine en 2026 avec un projet d'atelier réécrit et de nouveaux objectifs. Un groupe de travail avec les familles a été formé afin d'évaluer les besoins. L'espace dédié à cet atelier a été réaménagé.

2. [L'accès à la culture, aux loisirs, à l'environnement](#)

Restaurant le République

Depuis 2023, un partenariat avec l'association La Petite Lili : Restaurant le République est mis en place pour permettre des temps conviviaux aux résidents en dehors de l'Abri Maternel.

Cette association a pour vocation de proposer des repas à des tarifs adaptés (au prix symbolique d'1€) dans un cadre accueillant. Ce dispositif permet aux personnes avec de faibles ressources d'avoir accès à un restaurant semi-gastronomique.

En 2025, 18 réservations ont pu être effectuées, pour un total de 57 repas, soit une baisse d'environ 41 % par rapport à l'année précédente. En octobre 2025, à la suite d'une réorganisation de ces activités pour des raisons économiques, l'association « La Petite Lili » a mis un terme à ses engagements, incluant notre partenariat.

Fête de l'été

Comme chaque année, les professionnels de l'Abri Maternel ont proposé aux personnes accueillies une fête pour célébrer l'été. Un camion pizza a investi les lieux pour l'occasion. Le 17 juin 2025, les résidents ont donc partagé avec les salariés un moment convivial tous ensemble, et en musique !

Fête de Noël 2025

L'organisation de la fête de Noël 2025 s'est déroulée en présence de l'association « Marie Poppyn's des Temps Modernes » constituée d'un réseau bénévole d'assistantes maternelles.

L'association est venue le samedi 20 décembre 2025 avec le Père Noël et ses lutins pour offrir un Cadeau à chaque enfant hébergé, 83 cadeaux ont été distribués pour cette occasion. Cette année des cadeaux pour les mères ont été distribués également. Une animation avec une chanteuse a été proposée, les familles ont pu profiter de ce moment convivial autour d'un magnifique buffet offert par 3 donatrices. Un photographe était présent durant tout l'événement afin d'immortaliser ce moment de partage.

Les sorties et activités extérieures proposées aux enfants et aux familles

Des sorties sont proposées par l'équipe lors des vacances scolaires. Certaines familles se mobilisent pour organiser des séjours vacances ou des sorties en famille. D'autres inscrivent leurs enfants en centres aérés.

Cependant, certains parents sont en difficultés pour proposer des activités à leurs enfants (financières...). Un budget est mis à disposition par l'association pour permettre à l'équipe d'organiser des activités et sorties, surtout pour la période estivale où pour certains enfants et adolescents les journées sont longues.

- La sortie pique-nique au Frioul, par exemple, a réuni 23 participants (10 familles).
- Une sortie cinéma pour les enfants : 12 participants
- Une sortie cinéma famille : 10 participants (3 familles)
- Et une sortie au bowling : 14 participants (4 familles)

Au cours de l'année 2025, le nombre de proposition de sorties a été inférieur à celui de l'année précédente. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs, notamment une disponibilité plus restreinte des professionnels, fortement mobilisés par leurs autres missions.

Dans une perspective d'amélioration pour 2026, Il semble opportun de favoriser l'implication des membres du CVS, en les encourageant davantage à contribuer aux réflexions et à la co-construction des activités. Il pourrait être également envisagé de renforcer les partenariats existants et d'en développer de nouveaux.

Orientation sur les dispositifs extérieurs

Dans le souhait d'autonomiser les familles, les professionnels de l'association Abri Maternel veillent à mettre en place une communication régulière et systématique afin d'informer les résidents(es) de l'ensemble des dispositifs existants, ainsi que des animations, sorties et activités proposées à l'extérieur de la structure.

Ces informations sont affichées de manière visible et actualisée afin de favoriser leur accessibilité. Les professionnels restent également disponibles pour accompagner les résidents(es) en leur expliquant les modalités d'accès et d'inscription et en les soutenant dans leurs participations aux activités extérieures.

Les dispositifs comme :

- Le secours Populaire : en 2025 deux adolescentes ont pu partir en vacances en été dans le cadre des familles d'accueil
- Les centres sociaux du quartier

- La tribu Meinado qui propose des ateliers pour les parents et pour les parents et leurs enfants (ateliers premier secours pédiatrique, initiation massage bébé, développement des compétences psychosociales (CPS) animés par une professionnelle formée à la méthode ProDAS (Programme de Développement Affectif et Social), le CAFE MEINADO accueille toutes les familles hors vacances scolaires.

Certaines familles s'en sont saisies et sont prêtes à renouveler l'expérience.

3. [Participation des adolescents](#)

Les sorties spécifiques proposées aux adolescents

Une réflexion autour de la place des adolescents à l'Abri Maternel est activée. En 2023, un travail a été entamé sur les espaces communs de la structure afin que ces lieux puissent être accessibles aux adolescents en autonomie. Cette action s'inscrit dans les missions de prévention et de soutien à la parentalité, elle est donc développée dans cette partie du rapport d'activité.

Depuis 2024, cette réflexion a permis de repenser le sens des sorties proposées aux adolescents. L'objectif principal de ces sorties était de permettre aux enfants d'accéder à la culture et aux loisirs. Aujourd'hui, il semble important de mettre en avant les autres objectifs auxquelles répondent ces sorties.

Les adolescents ont pu exprimer un besoin de se retrouver entre pairs, de sortir des espaces assez exigus de leurs vies quotidiennes (appartements, terrasse, ...), de bénéficier de temps en dehors du regard de leurs parents et/ou des autres membres de leur fratrie.

Une sortie au cinéma a été proposée aux adolescents, sans la présence de leurs parents.

Ces sorties permettent de répondre aussi à d'autres objectifs qui peuvent servir de supports à l'accompagnement éducatif : favoriser le lien, l'écoute et repérer des besoins non exprimés. Travailler le vivre-ensemble grâce aux temps partagés en dehors de la structure.

Ces sorties avaient aussi une visée de soutien à la parentalité en échangeant avec les parents sur leur adolescent.

Le projet adolescent « Ciné-débat » en partenariat avec Unis Cités

Des projets envers les adolescents sont en création et certains sont en cours. C'est dans ce cadre que les séances « Ciné-débat » s'organisent en partenariat avec l'association Unis-Cité. Une convention a été signée afin de formaliser le travail. Ces séances

cinéphiles sont l'occasion d'échanger entre jeunes sur des thèmes de société et de citoyenneté émanant des films projetés.

Le premier atelier a commencé avec la participation de 5 jeunes. 15 ateliers ont eu lieu de janvier à juin 2025 avec une moyenne de participation de 5 jeunes. Peu d'adolescents souhaitaient participer à ce projet, les professionnels ont donc ouvert le groupe aux enfants à partir de 8 ans.

Le projet a repris en novembre 2025. En tout, 13 adolescents de l'établissement ont pu participer à un ou plusieurs ateliers.

Dans le cadre de ce projet, il y a eu une exposition des travaux et décorations réalisés par les enfants et deux sorties au cinéma. Les thématiques de l'année étaient : Relations garçons/filles, les animaux marins et l'écologie. Pour ce projet il y a eu 3 réunions préparatoires et 1 bilan.

Cet atelier perdurera pour l'année 2026.

Perspectives pour 2026 :

- Poursuivre le partenariat avec Unis Cités
- Solliciter l'implication du CVS, en les encourageant davantage à contribuer aux réflexions et à la co-construction des activités
- Renforcer les partenariats et réseaux existants et en développer de nouveaux
- Associer les parents des adolescents aux réflexions sur l'utilisation des espaces communs par les ados et leur utilisation des réseaux sociaux.

4. L'institution comme lieu d'exercice de la citoyenneté

L'espace accueil : Un lieu clé de communication

A l'entrée de la structure, l'accueil est un lieu essentiel dans le fonctionnement de l'établissement, cet espace animé par des professionnels le jour comme la nuit assure une fonction de communication essentielle. L'accueil est l'interface entre l'intérieur et l'extérieur mais aussi « courroie de transmission » entre différents interlocuteurs (professionnels, gouvernance, visiteurs, partenaires, prestataires, familles...).

Le personnel de l'accueil :

- Réceptionne les communications téléphoniques internes, externes,
- Réceptionne le courrier et les colis des familles,
- Fournit les tickets service (alimentation, hygiène) et les tickets de transport,
- Aide à la gestion de la lingerie, avec l'accueil des enfants si nécessaire,
- Accueille toutes les personnes internes, externes,

- Assure les inscriptions des personnes pour les ateliers,
- Note sur un carnet quelles sont les personnes rendant visite aux familles,
- Assure une fonction relationnelle en capacité d'écouter les ressentis, les questionnements, repère les tensions, les angoisses, aide dans les démarches administratives, oriente les personnes dans la découverte du territoire,
- Rassure,
- Etc...



La démocratie représentative : Le Comité de Vie Sociale

Le CVS est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement. L'objectif est d'inclure davantage les résidents dans la vie et le fonctionnement de l'établissement et de faire émerger leur paroles, besoins, demandes.

En 2025, cette dynamique s'est pérennisée :

Le fonctionnement organisationnel du CVS est de plus en plus fluide, les personnes s'appropriant de mieux en mieux cet outil de régulation collective. Les membres du CVS se rencontrent tous les deux mois, puis tous les mois.

Les personnes peuvent exprimer des demandes, des réclamations sur le fonctionnement institutionnel, mais elles expriment aussi de plus en plus leurs souhaits et font des propositions.

En 2025, de nombreux membres du CVS ont quitté l'Abri Maternel pour accéder à un logement autonome. Pour 2026, une nouvelle élection doit être organisée.

Les réunions d'étage : La participation collective, des groupes d'expression ouverts à tous

Des réunions de résidents par étage sont organisées avec les professionnels pour aborder des sujets collectifs, le bien vivre ensemble etc.... cela permet de réguler des relations de voisinage parfois conflictuelles, de favoriser la paire-aidance, et de faire connaissance avec les nouveaux arrivants. Lors de chaque réunion organisée sur l'étage, les familles de l'étage concerné sont invitées à participer, une garde d'enfants est organisée par les professionnels pour que les parents puissent être plus disponibles et attentifs aux échanges de paroles.

En 2025, 16 réunions d'étages ont eu lieu à raison d'une réunion par étage tous les deux mois.

Les enquêtes de satisfaction

Le questionnaire de satisfaction est un document qui permet à tous les résidents de s'exprimer sans contrainte et sans sentiment de jugement. Il n'y a aucune obligation d'y répondre et reste anonyme. L'usage veut que le Questionnaire de Satisfaction soit remis aux résidents par un chef de service lors de l'évaluation de l'accompagnement au moment de la prolongation de leur séjour, ce qui représente une fréquence de deux fois par an.

Une fois le document rempli, la personne peut le déposer à sa convenance dans une boîte aux lettres dédiée à cet usage.

En 2025, sur 92 questionnaires distribués aux familles, 1 seulement a été déposé dans la boîte aux lettres.

Registre de recueil des plaintes et réclamations

Un registre de recueil des plaintes et réclamations est mis à la disposition des personnes accueillies à l'accueil. Ce registre est un réel levier pour l'association dans la mise en place d'une démarche d'amélioration de la prise en charge. Dans une grande majorité, l'inscription de plaintes dans ce registre par la personne accueillie permet, dans certaines situations de conflits, d'apaiser les tensions et d'apporter une réponse au plaignant. Cette action ne se substitue pas un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes qui permet à une personne d'informer la justice d'une infraction dont elle a été victime et de demander réparation.

En 2025, deux personnes accueillies ont utilisé ce mode d'expression dont l'une pour signaler un problème d'altercation entre adultes et l'autre un problème de literie. L'intégralité des plaintes ont été traitées et obtenues une réponse de la Direction, après que les personnes concernées aient été reçues et écoutées.

Registre du signalement des situations à risque de maltraitance

L'association Abri Maternel possède un registre répondant aux exigences de la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance. Celui-ci est composé de feuilles numérotées permettant le repérage, le signalement et le suivi des situations à risques de maltraitance.

En 2025, 1 signalement a été répertorié au sein du registre et traité par la Direction

Conclusion partie participation des usagers et perspectives 2025

2025, a connu une baisse de demande de proposition de sortie vers l'extérieur. Le public a évolué, une augmentation de résidents(es) en emploi/formation et/ou moins isolés(es) a été constaté.

En 2026, l'objectif est de continuer à travailler autour de cette dynamique de participation individuelle et collective, afin de réévaluer et d'ajuster les projets déjà mis en place et d'en proposer de nouveaux.

VI. LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

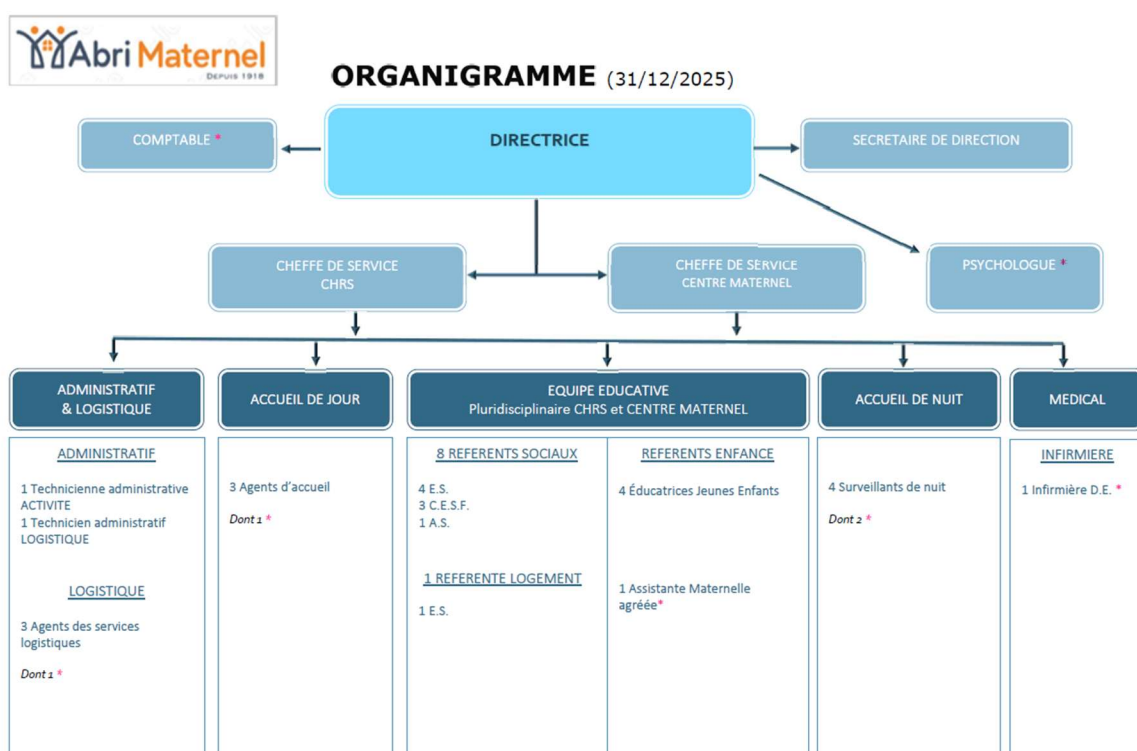


Le CHRS et CENTRE MATERNEL, assure une activité 365 jours par an et 24h/24.

L'équipe pluridisciplinaire est donc composée de personnels de jour et de nuit.

A. ORGANIGRAMME THEORIQUE

Le personnel est majoritairement féminin : 85%.



* Contrat de travail à temps partiel

ABRI MATERNEL 75 Boulevard de la Blancarde 13004 Marseille ☎ 04-95-08-08-80 - FAX 04-95-08-08-88 - www.abrimaternel.fr

B. LA MASSE SALARIALE REALISEE EN 2025 CHRS\CENTRE MATERNEL

1. En termes d'effectif des CDI

Nous avons en 2025, dans la liste des effectifs en CDI, réalisé 24.42 ETP sur les 31.73 ETP prévus.

2. En termes d'effectif des CDD et intérimaires

Nous avons, en 2025, réalisé 5.11 ETP.

3. Total effectif 2025

Nous avons réalisé 29.53 ETP sur les 32 ETP au budget global CHRS/CENTRE MATERNEL.

C. LE CSE CHRS\CENTRE MATERNEL

Le Comité Social et Économique est l'instance de représentations des salariés. Il est élu pour une durée de quatre ans. Les élections des membres du Comité Social et Économique ont été organisées en 2023, et 2 titulaires et 2 suppléants ont été élus le 5 juin 2023.



D. LA FORMATION CHRS/CENTRE MATERNEL EN 2025

Les bénéficiaires de formations relèvent de toutes les catégories professionnelles : éducatif, personnel de nuit, service et entretien, administratif, cadre, ainsi que les membres du CSE.

1 / Interculturalité et soutien à la parentalité – Individuelle – REALISEE

2 / *Entretien annuel évaluation – Individuelle – **NON REALISEE***

3 / Créer et animer des espaces d'échanges parents-enfants - Individuelle
– REALISEE

4 / Restaurer l'estime de soi des publics en difficulté - Individuelle –
REALISEE

5 / Maternité et techniques de maternage chez les mères – Individuelle –
REALISEE

6 / Les écrits professionnels – Individuelle – REALISEE

7 / Les résonances – Individuelle – REALISEE

8 / Développer sa performance relationnelle – Individuelle – REALISEE

9 / Sensibilisation à l'intervention systémique – Individuelle – REALISEE

10 / Sensibilisation à l'intervention systémique – Individuelle – REALISEE

11 / Bienveillance – Collective (15 salariés) – REALISEE

L'analyse de pratiques professionnelles



Une psychologue clinicienne extérieure à l'établissement intervient une fois par mois auprès de l'équipe pluridisciplinaire.

Une psychanalyste extérieure à l'établissement intervient une fois par mois auprès de l'équipe de cadre.

VII. PERSPECTIVES 2026

- Travailler sur la réactualisation du projet d'établissement,
- Réactualiser le contrat de séjour,
- Finaliser le travail RGPD,
- Mutualiser les moyens de formations avec des associations partenaires (ADP, ADPEI) afin d'avoir une offre de programme plus ample à moindre coût.

Le 30/04/2026

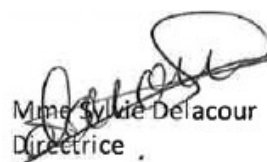
Joachim De Jesse Charleval

Président


Mr Joachim de JESSE CHARLEVAL
Président

Sylvie Delacour

Directrice


Mme Sylvie Delacour
Directrice

VIII. ANNEXES

Récapitulatif des indicateurs de l'activité de l'établissement

2025	D.D.E.T.S. Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités 												
	CHRS			Urgence 115	TOTAL CHRS & 115			CENTRE MATERNEL			ETABLISSEMENT		
PERSONNES	Adultes	Enfants	Total	Adulte	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
CAPACITE	-	-	84	1	-	-	85	-	-	40	-	-	125
JOURNEES THEORIQUES			30 660	365			31 025			14 600			45 625
JOURNEES REALISEES	-	-	30 456	314			30 770			14 555			45 325
TAUX D'OCCUPATION	-	-	99%	86%			99%			100%			101%
MOYENNE	-	-											
PRESENTS AU 1ER JANVIER 2025	27	53	80	1	28	53	81	19	23	42	47	76	123
NOMBRE D'ADMISSIONS	12	26	38	8	20	26	46	14	12	26	34	38	72
NOMBRE DE PRESENTS DANS L'ANNEE	39	79	118	8	47	79	126	33	35	68	80	114	194
NOMBRE DE DEPARTS	14	28	42	7	21	28	49	13	15	28	34	43	77
PRESENTS AU 31 DECEMBRE 2025	26	53	79	1	27	53	80	20	20	40	47	73	120